



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2018-2019

Quatrième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport d'étape sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève est soumis en application de la section X de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a approuvé le cahier des charges, le calendrier d'exécution et le coût estimatif du projet, et de la section XVIII de la résolution 71/272 A. Il porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 et fait le point des activités entreprises depuis le troisième rapport d'étape établi par le Secrétaire général (A/71/403 et Corr.1). Il fournit le complément d'information demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/248 A et 71/272 A, et présente des informations à jour sur les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, les prévisions de dépenses, les autres mécanismes de financement envisageables, y compris l'utilisation des revenus locatifs futurs, et la valorisation des terrains appartenant à l'Organisation des Nations Unies.

L'exécution du projet se poursuit en tenant compte des prévisions de dépenses approuvées, dont le montant global ne doit pas dépasser 836,5 millions de francs suisses sur une période de neuf ans (2014-2023), ainsi que du cahier des charges et des critères de qualité décrits dans le précédent rapport d'étape annuel établi par le Secrétaire général.

* Le présent rapport est soumis à cette date pour que l'information la plus récente concernant la mise en œuvre du projet puisse y figurer.



L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et des progrès accomplis depuis la publication du troisième rapport d'étape annuel établi par le Secrétaire général; à statuer sur les modalités à appliquer et la monnaie à utiliser pour l'ouverture des crédits et la mise en recouvrement des contributions destinées au projet; à prendre note de la décision du Secrétaire général de mettre pleinement en œuvre la stratégie du « travail intelligent » dans le nouveau bâtiment H; à prier le Secrétaire général de rendre compte des résultats de l'étude de faisabilité et de l'étude de conception relatives à la mise en place d'un environnement de travail intelligent dans les bâtiments historiques du Palais des Nations, en présentant notamment une proposition de financement, au plus tard dans le prochain rapport d'étape; à approuver la création d'un poste supplémentaire pour le projet; à permettre d'imputer au projet le coût des services de conseil pour la valorisation prévus pour 2018, dans les limites du montant global de dépenses approuvé pour le projet; à approuver l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le projet; à autoriser l'utilisation du fonds de roulement pour financer le plan stratégique patrimonial, s'il y a lieu et selon les modalités de mise en recouvrement des contributions arrêtées par l'Assemblée; à autoriser l'utilisation des revenus locatifs actuels et futurs de l'ONUG pour compenser les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour le remboursement du prêt.

I. Introduction

1. Le présent rapport d'étape sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est soumis en application des dispositions adoptées par l'Assemblée générale à la section V de sa résolution 68/247 A, à la section III de sa résolution 69/262 A, à la section X de sa résolution 70/248 A et à la section XVIII de sa résolution 71/272.

2. Le présent rapport fait la synthèse des activités relatives à la planification et la construction menées du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

II. État du dispositif de gouvernance du projet

A. Conseil consultatif

3. En application des paragraphes 6 et 7 de la section XVIII de la résolution 71/272 A, le Conseil consultatif a tenu trois réunions au cours de la période considérée : en septembre 2016, mars 2017 et juin 2017. Parmi les principales questions examinées figuraient la gestion du changement, les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et la nécessité d'affiner la stratégie de mise en œuvre des travaux de rénovation et des activités de valorisation.

B. Comité directeur

4. Le Comité directeur a tenu quatre réunions au cours de la période considérée : en février, mars, juillet et août 2017. Le Comité a insisté une nouvelle fois sur la nécessité de gérer et contrôler étroitement le cahier des charges du projet. Il a notamment examiné les questions essentielles que sont les orientations concernant la stratégie relative aux technologies de l'information et de la communication et sa coordination avec le Siège, la gestion du changement, les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, l'ajustement de la stratégie de mise en œuvre des travaux de rénovation et des activités de valorisation.

C. Assurance de projet

1. Gestion des risques

5. Comme suite à une recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes, et compte tenu de l'avis exprimé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 8 de son rapport (A/71/622), pour faire en sorte que les mécanismes de gouvernance permettent effectivement de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs d'étape du projet suivant les délais et le budget approuvés et que le dispositif d'assurance indépendante continue de recenser les nouveaux risques à mesure qu'ils apparaissent et de proposer des plans destinés à atténuer ces risques, il est procédé à une réforme des services de gestion des risques en vue d'établir une nette distinction entre les études indépendantes de gestion des risques et les services intégrés de gestion des risques, qui sont deux fonctions différentes.

a) Études indépendantes de gestion des risques

6. En application du paragraphe 11 de la section X de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, pour que les risques liés au projet soient reconnus, compris, gérés et atténués avec efficacité, un cabinet de conseil spécialisé a été chargé de

mener des études indépendantes de gestion de ces risques. Il fait rapport chaque trimestre au maître d'œuvre et, simultanément, au Bureau des Services centraux d'appui, au Siège, indépendamment de l'équipe chargée du projet. On trouvera de plus amples renseignements sur l'évolution des risques aux paragraphes 50 à 54 de la section J ci-après.

b) Services intégrés de gestion des risques

7. Le cabinet de conseil spécialisé a également déployé des spécialistes de la gestion intégrée des risques, qui occupent les mêmes locaux que l'équipe de gestion du projet. Ces spécialistes tiennent le registre détaillé des risques du programme, invitent régulièrement toutes les parties prenantes à des ateliers visant à recenser et évaluer les risques quantitatifs et qualitatifs, et à envisager des stratégies d'atténuation de ces risques, et donnent directement des conseils et des orientations à l'équipe de projet. Les informations les plus récentes sur l'analyse des risques sont présentées à la section IV. C ci-après (voir par. 81 à 84).

2. Comité des commissaires aux comptes

8. Depuis la précédente période considérée, le Comité des commissaires aux comptes a effectué deux visites de vérification complémentaires à Genève et a mené des évaluations d'audit du projet. La première, qui était une visite de familiarisation, a eu lieu en novembre 2016. Elle a été suivie d'un contrôle de gestion, en février 2017. Les recommandations issues de cet audit figurent dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial (voir A/72/5 Vol. 1). Toutes les observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes à ce jour et l'état d'avancement du projet sont résumés dans l'annexe II du présent rapport. L'audit complet mené par l'équipe d'audit externe a commencé le 18 septembre 2017 et devrait se poursuivre jusqu'au 20 octobre 2017.

D. Gestion du plan stratégique patrimonial

9. Dans son rapport (A/72/5 (Vol. 1), par. 378), le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration d'apporter à la structure de gouvernance les modifications nécessaires pour éviter tout risque de conflit d'intérêts. En particulier, le rôle du Directeur de l'administration comme utilisateur principal doit être dissocié des fonctions de directeur du projet et de celles de chargé du projet de plan stratégique patrimonial. La structure de gouvernance du projet a été mise à jour de sorte que les fonctions de directeur du projet sont assumées par le Directeur de l'administration, sous la direction du maître d'œuvre, et que celles d'utilisateur principal sont assumées conjointement par le Directeur de la gestion des conférences et le chef des Services centraux d'appui de l'Office des Nations Unies à Genève.

10. Les enseignements tirés d'autres projets d'équipement entrepris par l'Organisation, en particulier le plan-cadre d'équipement de New York, et une meilleure compréhension des besoins du projet après la première grande opération d'achat, permettent d'établir qu'il est nécessaire de doter l'équipe d'experts opérationnels d'un poste supplémentaire de fonctionnaire hors classe chargé des achats (P-5) au Bureau des Services centraux d'appui au Siège. Il est en effet essentiel de disposer de ressources suffisantes pour que les nombreuses activités d'achat soient menées dans le strict respect des politiques d'achat de l'ONU et dans les délais prévus et pour que la coordination nécessaire ait lieu avec le Siège. Ce poste supplémentaire permettra de compléter et de soutenir l'équipe chargée des

achats pour le plan stratégique patrimonial afin de réduire le risque de ne pas respecter le calendrier de construction, au cours de cette année cruciale de planification et d'appels d'offres pour la phase de rénovation. Les activités essentielles comprendront, en outre, la coordination avec le Bureau des affaires juridiques et le Service des assurances et des décaissements du Bureau de la planification des programmes, du Budget et de la comptabilité au sujet de questions juridiques et des risques d'assurance, respectivement. Les charges financières supplémentaires liées à ce poste n'entraîneront pas de dépassement du montant global des dépenses approuvé pour l'ensemble du projet.

11. En application du paragraphe 29 de la section XVIII de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a veillé à ce que les ressources nécessaires à chaque étape du projet continuent à être fondées sur un examen approfondi des effectifs et à jour des besoins sur le terrain et soient ajustées en conséquence.

III. État d'avancement

A. État d'avancement des activités

12. À la section XVIII de sa résolution 71/272 A, l'Assemblée générale a réaffirmé le cahier des charges, le calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial et le montant estimatif des dépenses, qui ne devait pas dépasser 836,5 millions de francs suisses pour la période allant de 2014 à 2023.

13. Au cours de la période considérée, des progrès importants ont été faits en ce qui concerne les étapes clefs du projet pour les activités de planification, de conception, d'achat et de construction, notamment les suivantes :

a) Début des travaux de construction en avril 2017 avec les premiers travaux pour le nouveau bâtiment permanent H;

b) Conclusion de la procédure de passation de marché pour le nouveau bâtiment H et attribution du contrat pour la construction, le 4 septembre 2017, dans la limite du budget alloué ;

c) Établissement de contrats pour la poursuite des études de conception détaillée pour la phase de rénovation; l'achèvement de la conception technique et de la préparation du dossier d'appel d'offres pour la conception de la phase 1 de rénovation des bâtiments existants A et B1 et la conception détaillée pour la phase 2 de rénovation des autres bâtiments du Palais;

d) Achèvement des études relatives à l'occupation dans le contexte des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, ou de l'initiative « travail intelligent » propre à Genève;

e) Développement des mesures visant à lever les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications auxquels se heurtent les personnes handicapées;

f) Révision du calendrier des travaux et de la stratégie de passation de marché, mis à jour sur la base des derniers renseignements descriptifs disponibles, qui sont plus techniques et plus détaillés.

14. L'exécution du projet continue de progresser conformément au calendrier général, les quelques écarts dus au retard pris dans l'achèvement de la procédure de passation de marché ayant été compensés par une gestion dynamique et par des mesures d'atténuation des risques.

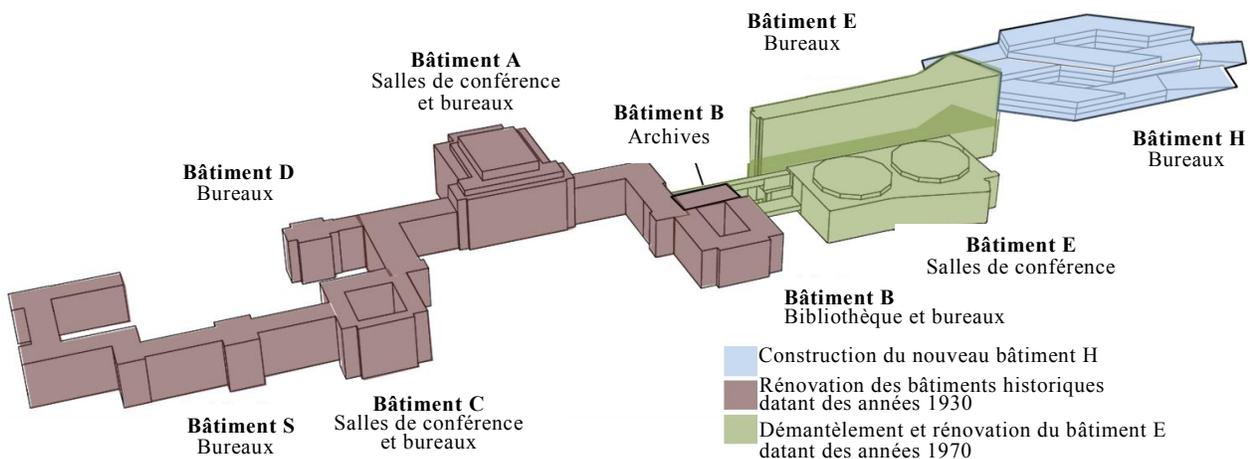
15. La phase 1 (conception technique) et la phase 2 (conception détaillée) des travaux de rénovation ont été en grande partie menées à bien. Les prévisions de dépenses ont été mises à jour en conséquence, les modifications étant suivies chaque mois, et le plan de dépenses a été entièrement actualisé avec une analyse de la valeur à certaines étapes importantes. Les risques liés au projet continuent d'être examinés et analysés de manière approfondie, et des stratégies d'atténuation appropriées sont élaborées et mises en œuvre en application du paragraphe 15 de la section XVII de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale. Les ajustements dans l'allocation de la réserve pour imprévus continuent d'être calculés en fonction des risques associés aux différentes phases du projet.

B. État d'avancement de la conception

16. Les études de conception technique et le dossier d'appel d'offres pour la phase 1 (nouveau bâtiment permanent H) sont achevés et les autres étapes de la phase 1 (études de conception technique et dossier d'appel d'offres pour les salles de conférence du bâtiment A et les archives de la bibliothèque du bâtiment B1) sont sur le point d'être achevées. Parallèlement, après l'affinement de la stratégie relative aux travaux de rénovation, la conception détaillée des autres bâtiments existants du Palais, à savoir les bâtiments B, C, D et S (voir fig. 1), est également en cours d'exécution.

Figure 1

Aperçu schématique du complexe du Palais des Nations et du nouveau bâtiment



17. Après l'achèvement des étapes de la conception susmentionnées, il est prévu de passer à la phase 2 (études de conception technique et dossier d'appel d'offres pour les autres espaces de bureau des bâtiments A et B, ainsi que pour les bâtiments C, D et S), pour achever une phase complète du dossier d'appel d'offres pour les travaux de construction en vue de la rénovation des bâtiments historiques du Palais. Cet appel d'offres devrait être lancé au cours de l'année 2018. Un appel d'offres distinct sera lancé en 2019-2020 pour la rénovation du bâtiment E, qui date des années 1970.

C. Stratégies de gestion souple de l'espace de travail et optimisation de l'espace

18. L'objectif initial du plan stratégique patrimonial en ce qui concerne l'optimisation de l'espace consiste à augmenter de 25 % le taux d'occupation, en portant de 2 800 à 3 500 le nombre de personnes travaillant au Palais des Nations. Le projet prévoit aussi des espaces de conférences plus nombreux et plus facilement modulables avec la création de quatre salles, à savoir une salle réservée aux points de presse et trois salles de conférence à usages multiples, ce qui portera à 42 le nombre total de salles de conférence.

19. Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 15 de la section X de sa résolution 70/248 A, puis au paragraphe 11 de la section XVIII de sa résolution 71/272 A, une étude sur l'utilisation de l'espace existant au Palais a été commandée en 2016. L'équipe interne chargée de la gestion souple de l'espace de travail au Siège a été consultée lors de la mise au point de cette initiative, mais il a fallu confier à une équipe de consultants spécialisée la tâche de veiller à ce que le calendrier d'exécution du projet soit maintenu.

20. L'étude susmentionnée, qui a été menée en concertation avec les représentants du personnel, a permis de recueillir des données par divers moyens, en particulier une analyse de l'activité (étude d'utilisation), et par l'intermédiaire de groupes de réflexion, d'enquêtes en ligne et d'entretiens avec les hauts responsables. Il ressort de l'analyse de l'activité que les espaces de bureau individuels, semblables à ceux du Siège et de l'Office des Nations Unies à Nairobi, sont utilisés à un taux moyen d'environ 51 % tout au long de la journée.

21. Il a été établi qu'il est possible d'accroître la capacité du site au-delà des 700 postes de travail supplémentaires déjà prévus dans le plan stratégique patrimonial de référence. À cette fin, il a été entrepris d'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre d'une organisation souple du travail qui soit pleinement adaptée aux besoins et contraintes de l'Organisation des Nations Unies au Palais des Nations. Cette nouvelle stratégie est appelée « travail intelligent » pour souligner le fait que l'accent est mis sur les utilisateurs finals. Des consultations ont commencé avec tous les groupes de parties prenantes concernées, en particulier les représentants du personnel. La mise en œuvre de la stratégie de travail intelligent à Genève constitue une initiative majeure de gestion du changement à laquelle, comme l'Assemblée générale l'a réaffirmé au paragraphe 9 de la section XVIII de sa résolution 71/272 A, la haute direction doit s'atteler de façon ostensible et vigoureuse en s'engageant sur la voie d'une transformation réussie.

22. L'adoption d'un environnement de travail intelligent marquera l'abandon du modèle traditionnel de gestion de l'espace de travail dans lequel chaque fonctionnaire a besoin d'un bureau attitré pour s'acquitter de ses tâches. L'environnement de travail intelligent est un modèle souple puisque différents espaces de travail peuvent accueillir divers modes et styles de travail, qui répondent aux besoins de chaque fonctionnaire et des divers départements.

23. Outre les avantages quantifiables que constitue une utilisation plus efficace de l'espace, l'environnement de travail intelligent devrait avoir des avantages non quantifiables considérables sur le plan de l'organisation, notamment les suivants :

- Renforcement de la collaboration et renforcement des équipes, y compris amélioration de la collaboration intersectorielle;
- Meilleurs résultats en ce qui concerne le recrutement et la conservation de talents grâce à la promotion d'une culture de travail plus moderne;

- Modernisation des pratiques de travail en offrant une plus vaste gamme d'espaces de travail en fonction des besoins propres aux différentes fonctions et en encourageant l'utilisation d'outils informatiques avancés;
- Offre d'espaces de travail plus équitable, fondée sur les besoins et non pas sur la hiérarchie; autonomisation de tous les fonctionnaires, quelle que soit leur classe, en améliorant l'accès à une plus grande variété d'informations et de lieux de travail;
- Promotion d'une culture institutionnelle et fourniture d'outils de gestion au moyen desquels les performances de chaque fonctionnaire et celles de l'Organisation sont évaluées en fonction des résultats et non pas de la présence physique;
- Mise à disposition d'un environnement de travail plus sain, notamment en étendant l'accès à la lumière naturelle et aux points de vue sur l'extérieur, en encourageant la mobilité et en améliorant l'ergonomie des postes de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris par le télétravail;
- Amélioration de la résilience opérationnelle.

24. Dans ce contexte, il a été décidé que, dans les domaines où la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail axées sur le travail intelligent était techniquement possible, un ratio de partage des postes de travail allant jusqu'à 1:1,25 (5 fonctionnaires affectés à 4 postes de travail) pourrait être fixé comme objectif réalisable à moyen ou long terme. Cela serait conforme à l'objectif fixé pour le Siège. En conséquence, il devrait être possible d'augmenter progressivement le nombre de fonctionnaires accueillis sur le complexe jusqu'à 400 personnes supplémentaires, ce qui porterait à 3 900 fonctionnaires la capacité d'occupation du Palais des Nations d'ici à l'achèvement du projet. Il est donc nécessaire de réviser le plan de distribution des bureaux pour l'ensemble du complexe. Cela pourrait être entrepris en consultation avec toutes les parties prenantes afin de répondre à leurs diverses préoccupations concernant la modification des arrangements relatifs aux locaux à usage de bureaux du fait de la mise en œuvre de stratégie de travail intelligent.

Nouveau bâtiment à usage de bureaux H

25. La configuration intérieure du nouveau bâtiment H est conçue pour des espaces de bureaux ouverts et des infrastructures flexibles intégrées permettant d'accueillir les divers groupes d'occupants pendant la période initiale où les salles de ce bâtiment serviront de locaux transitoires. La mise en œuvre des stratégies de travail intelligent permettra d'accroître la capacité d'occupation du bâtiment, ce qui nécessite de revoir le plan d'affectation des espaces à usage de bureau pour les diverses unités organisationnelles. Le travail de planification a commencé; une fois achevé, il donnera une idée précise de la capacité d'occupation générale du nouveau bâtiment. Sur la base des prévisions de dépenses actuelles, il est prévu que la mise en place d'un environnement de travail intelligent dans le bâtiment H sera financée dans la limite du budget actuellement alloué pour ce nouvel édifice.

Bâtiments existants sur le site du Palais des Nations

26. La rénovation des bâtiments existants présente de plus grandes difficultés puisqu'il s'agit d'optimiser l'occupation de l'espace tout en préservant le patrimoine que représentent ces bâtiments. La structure des bâtiments, dont les espaces de bureaux correspondent au modèle des années 1930, ainsi que les contraintes liées à la préservation du patrimoine architectural et historique, sont les principaux obstacles à une rénovation d'un bon rapport coût-efficacité, visant à créer un espace de travail moderne, sain et pratique pour l'ensemble du personnel.

La configuration intérieure de ces bâtiments, qui accueillent actuellement des bureaux individuels sera, si possible, remplacée par une configuration hybride alliant espaces clos et espaces ouverts en éliminant seulement les cloisons. Cette approche ne permet que dans une certaine limite d'améliorer la fonctionnalité et d'accroître la capacité d'accueil de l'espace de travail existants, les considérations budgétaires et de nouvelles contraintes importantes concernant la ventilation constituant le principal obstacle.

27. Dans un contexte de réchauffement sensible du climat, les représentants, les fonctionnaires et les visiteurs trouvent de plus en plus souvent que les températures dépassent les niveaux confortables pendant les mois d'été. Dans les bâtiments historiques, les bureaux ne sont actuellement ni climatisés ni même correctement ventilés. Le cahier des charges du plan stratégique patrimonial étant axé sur la rénovation et la remise en état des installations existantes, il ne prévoit pas l'installation d'un système de climatisation ou de ventilation des espaces de bureau dans ces bâtiments. Les épisodes de forte chaleur de plus en plus longs au cours de ces dernières années ont eu une incidence négative sur les conditions de travail au Palais des Nations. Étant donné que cette tendance devrait se poursuivre, il paraît essentiel d'inclure l'installation de systèmes de climatisation et de ventilation parmi les conditions supplémentaires à remplir pour que les locaux rénovés soient pleinement fonctionnels et adaptés à l'objectif visé pour les années à venir.

28. Toutefois, la mise en œuvre de cette approche est difficile compte tenu de la conception initiale des bâtiments qui comportent de longs couloirs linéaires et dont la ventilation ne peut être obtenue qu'en ouvrant les fenêtres des principaux espaces de bureau. La suppression de certaines des parois de couloir dans les lieux qui s'y prêtent, ainsi que l'installation des sources mécaniques de ventilation nécessaires pour donner de l'air frais aux occupants, conformément aux normes en vigueur, créeraient également des espaces de bureaux ouverts et des locaux auxiliaires. Une telle solution est techniquement réalisable, mais elle entraînerait d'importantes dépenses supplémentaires.

29. Le coût de l'installation de systèmes de climatisation et de ventilation dans les bâtiments historiques du Palais des Nations pourrait être réduit sensiblement si, lorsque c'est possible, un environnement de bureaux ouverts était mis en place plutôt que des bureaux individuels fermés. La création d'espaces de travail ouverts permettrait de mettre en œuvre les stratégies de travail intelligent dans ces bâtiments et de créer ainsi un environnement de travail plus efficace et plus sain pour un coût supplémentaire acceptable.

30. Bien qu'elle dépasse clairement le cahier des charges du plan stratégique patrimonial et entraîne donc des investissements préalables importants, cette nouvelle approche de la rénovation du Palais des Nations pourrait présenter des avantages importants pour l'Organisation. Elle offre l'avantage quantifiable d'accroître encore l'optimisation de l'espace, ainsi que tous les avantages non quantifiables liés au travail intelligent qui sont décrits au paragraphe 23 ci-dessus. Cette approche présente également plusieurs autres avantages :

- L'introduction d'un système de ventilation et de climatisation et l'adoption de stratégies de gestion souple de l'espace de travail seraient pour l'Organisation la solution la plus économique et la plus efficace pour résoudre deux problèmes importants;
- Il n'y aurait pas deux types distincts d'espace de travail au Palais des Nations, ce qui serait le cas si seul le nouveau bâtiment H offrait un environnement de travail intelligent et des températures agréables;

- L'installation d'un système mécanique de ventilation et de climatisation dans le cadre du plan stratégique patrimonial serait l'occasion d'éviter des coûts sensiblement plus élevés si une telle installation devait être mise en place quelques années après l'achèvement du plan.

31. Par conséquent, pour transformer l'ensemble du site du Palais des Nations en un environnement de travail moderne et adapté aux besoins futurs de l'Organisation en installant un système mécanique de ventilation et de refroidissement, ainsi qu'en tirant pleinement parti des avantages que présente un environnement de travail intelligent, il faudrait prévoir des besoins en ressources supplémentaires, dont le montant estimatif est de 40 millions à 50 millions de francs suisses.

32. Plusieurs options de financement des dépenses supplémentaires liées à l'installation d'un système de ventilation et de climatisation, et à la mise en place d'un environnement de travail intelligent dans les bâtiments historiques sont actuellement à l'étude. Bien que cette étude n'en soit encore qu'à ses débuts, le Secrétaire général est déterminé à permettre la mise en place d'un environnement de travail intelligent et l'amélioration des moyens de ventilation et de climatisation dans l'ensemble du Palais des Nations. À cette fin, il étudie activement tous les flux de recettes envisageables pour financer les coûts supplémentaires à prévoir, en vue de réduire au minimum le besoin de capitaux initiaux qui devraient être financés par les États Membres au moyen de contributions supplémentaires.

33. Une étude de faisabilité et une étude de conception détaillée incorporant les changements susmentionnés dans les plans de rénovation du Palais des Nations sont en cours pour réduire le risque de retard dans le lancement de la phase de rénovation, prévu en 2018 et, partant, atténuer tout risque de retard dans l'exécution de l'ensemble du projet. Le Secrétaire général rendra compte des résultats de l'étude de faisabilité et des incidences de l'étude de conception détaillée, et présentera une proposition de financement à l'Assemblée générale dès que possible et au plus tard lorsque l'Assemblée devra prendre une décision, afin d'éviter tout retard.

Mise en œuvre

34. La mise en œuvre de la stratégie « travail intelligent » au Palais des Nations s'effectuerait sur plusieurs années parallèlement à la construction du nouveau bâtiment H et à l'exécution du programme de rénovation. Une première phase serait prévue, afin de donner aux fonctionnaires la possibilité de s'adapter à ce changement et le temps nécessaire pour ce faire.

35. Afin de faire connaître les possibilités offertes par la création d'un environnement de travail intelligent, qui sera conçu de manière concertée, les fonctionnaires et leurs représentants seront informés par des illustrations visuelles et des exemples concrets d'environnements de travail intelligent. Des visites seront organisées dans d'autres bâtiments de bureaux offrant un espace de travail intelligent. En outre, un bureau pilote sera mis en place dans les bâtiments du Palais des Nations et servira à la fois de modèle pour les prescriptions techniques et d'outil de gestion du changement pour la communication et les retours d'information des parties prenantes. Le nouveau bâtiment fera office de bureau pilote à grande échelle pendant la période où il servira de locaux transitoires. Compte tenu des enseignements tirés du projet de stratégies de gestion souple de l'espace de travail en cours d'exécution à New York, ainsi que des meilleures pratiques du secteur, il est essentiel de prévoir les efforts et le temps nécessaires, non seulement pour mettre en œuvre le processus de gestion du changement requis pour l'ensemble du personnel, mais aussi, plus particulièrement, pour dispenser aux directeurs de Genève une formation qui les aide à adapter leur style de gestion.

Inviter d'autres entités des Nations Unies à s'installer au Palais

36. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est dit intéressé par la possibilité de s'installer au Palais des Nations d'ici à 2020, date de fin de son bail actuel. En conséquence, en application du paragraphe 26 de la section XVIII de la résolution 71/272 A, concernant la possibilité d'inviter d'autres entités des Nations Unies à installer leurs bureaux au Palais des Nations une fois que celui-ci aura été rénové, il paraît possible, grâce à la mise en place d'un environnement de travail intelligent, d'accueillir les bureaux de l'UNICEF dans le nouveau bâtiment H, lorsqu'il sera achevé, sur le complexe de l'Office des Nations Unies à Genève, si le Fonds souhaite y transférer ses opérations basées à Genève d'ici à 2020. Les différentes solutions envisageables sont actuellement examinées dans le cadre de la version révisée du plan de distribution des bureaux pour l'ensemble du complexe, révision rendue nécessaire par la mise en œuvre de la stratégie de travail intelligent, en tenant compte également des incidences que ce transfert pourrait avoir sur la capacité d'accueil des locaux transitoires pendant les travaux de rénovation.

37. Le Secrétaire général continue de collaborer activement avec les entités des Nations Unies ayant une présence à Genève, en les encourageant à être les futures locataires du Palais des Nations, où elles bénéficieraient d'un emplacement central, du partage des équipements, d'une plus grande sécurité et d'autres synergies sur le plan des opérations et des mandats. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme alimentaire mondial ont tous exprimé leur intérêt à s'installer au Palais. Ils devront toutefois accepter d'appliquer la stratégie de travail intelligent. Compte tenu des besoins en locaux à usage de bureaux, actuels et prévus, il est fort probable que, même avec l'introduction des stratégies de travail intelligent, la demande de bureaux au Palais des Nations continue à dépasser largement l'offre, situation qui pourrait être mise à profit pour optimiser l'utilisation de l'espace.

D. Mobilier

38. Le mobilier appartenant au patrimoine et le mobilier sur pied ont été évalués et quantifiés dans le cadre d'un inventaire complet. Le mobilier à valeur historique sera conservé, chaque fois que cela sera possible, entreposé et protégé pendant les travaux de rénovation et de construction; il sera restauré selon que de besoin et réinstallé. On conservera en outre chaque fois que possible le mobilier de salle de conférence existant, en intégrant comme il convient au mobilier existant de nouveaux équipements de conférence et d'interprétation simultanée et de nouveaux équipements audiovisuels.

E. Renseignements actualisés sur les mesures visant à éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées

39. Au paragraphe 30 de la section X de sa résolution 70/248 A et au paragraphe 13 de la section XVIII de sa résolution 71/272 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures voulues soient prises, pendant l'exécution du plan stratégique patrimonial, pour éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées, en particulier pour améliorer l'accès aux installations de conférence, en veillant au respect des dispositions de la Convention relative aux

droits des personnes handicapées. Pour répondre à cette exigence, un plan complet et circonstancié d'accessibilité a été élaboré par un cabinet spécialisé de consultants, et des audits d'accessibilité aux nouveaux et anciens bâtiments ont été et continuent d'être réalisés aux différentes étapes de la conception du projet.

40. Les solutions proposées ont été soumises, à toutes les grandes étapes, au Groupe de travail sur le handicap, lequel se réunit régulièrement. Les commentaires et observations formulées par le Groupe ont ensuite été pris en compte lors des étapes suivantes. Des maquettes à taille réelle, avec les finitions et les matériaux proposés, conformes aux codes applicables, seront construites afin que le Groupe de travail sur le handicap et des personnes handicapées puissent procéder à des essais avant approbation finale et installation dans les bâtiments concernés.

F. Réduction de la consommation d'énergie

41. L'un des principaux objectifs du plan stratégique patrimonial est de réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 % par rapport au niveau de référence de 2010, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/66/279, par. 11 c) iv)). Diverses stratégies sont utilisées pour atteindre cet objectif.

42. Le nouveau bâtiment permanent a été conçu selon la norme d'efficacité énergétique Minergie, programme de certification suisse pour les bâtiments à faible consommation d'énergie. Le nouveau bâtiment, tel qu'il a été conçu, a déjà reçu un certificat provisoire Minergie. Cette certification, qui sera confirmée une fois le bâtiment construit, figure parmi les clauses du contrat passé avec le maître d'œuvre afin de garantir une construction de qualité, d'abaisser les coûts opérationnels et de réduire les coûts de l'ensemble du cycle de vie. Elle permettra également aux utilisateurs du bâtiment de travailler dans un environnement confortable, durable et respectueux de l'environnement.

43. L'impact environnemental du nouveau bâtiment permanent sera optimisé grâce à l'adoption d'un système de suivi de la conception interne qui garantira un niveau de performance équivalent à la norme de certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) reconnue au niveau international pour les bâtiments écologiques. La rénovation du Palais des Nations est également conçue dans le but de réaliser des économies d'énergie supplémentaires, éventuellement au moyen de labels de certification énergétique comparables, si possible dans les limites du budget autorisé.

G. Technologies de l'information et de la communication et systèmes de conférence et de radiodiffusion

44. Avec l'avancement des études techniques, les efforts de coordination avec les acteurs locaux et mondiaux se sont intensifiés. Sur le plan technique, il est prévu de procéder à une refonte complète du système de câblage structuré avec à la clef une augmentation sensible de la capacité et de la couverture Wi-Fi dans tous les bâtiments, l'objectif étant d'obtenir un seul vaste réseau convergent de technologie de l'information et de la communication (TIC). Cela permettra de simplifier grandement l'architecture technique, d'améliorer l'efficacité à long terme en éliminant les doublons dans les éléments d'infrastructures, de réduire les activités de maintenance et d'exploitation, et d'accroître la sécurité de l'information. Avec la mise en place d'espaces de travail intelligent et de fonctions d'appui informatique tels que des services d'assistance, l'espace de stockage, les salles de serveurs, les laboratoires informatiques et les salles de formation informatique seront regroupés

et centralisés. Tous ces travaux sont coordonnés au niveau local avec le Bureau de l'informatique et des communications/Centre technologique régional pour l'Europe.

45. Comme suite à un examen complet du matériel audiovisuel dans les salles de conférence, des priorités ont été définies en fonction de la durée de vie utile restante du matériel existant et de son interopérabilité, l'objectif étant de s'assurer que toutes les salles de conférence bénéficient du même niveau élevé de service, notamment pour ce qui est des dispositifs d'enregistrement des votes, de traitement des listes d'orateurs, de mise en réseaux multisalles, de diffusion sur le Web et de vidéoconférence. Les interventions ont été coordonnées avec toutes les parties prenantes et les utilisateurs pour veiller à ce que les questions relatives au patrimoine de chaque salle et d'autres besoins spécifiques soient également examinées dans le cadre de la stratégie de rénovation.

46. Au niveau mondial, le Comité de coordination technique, composé de représentants du Bureau de l'informatique et des communications et du Bureau des services centraux d'appui à New York, ainsi que de la Section des services techniques et des systèmes de conférence du Bureau de l'informatique et des communications, continuent à travailler avec l'équipe de projet pour veiller à ce que les systèmes de TIC déployés dans le cadre du projet soient conformes aux normes techniques de l'Organisation. Dans le cadre des efforts de coordination, il a été procédé à un examen complet des études techniques et du cahier des charges concernant les installations audiovisuelles et les systèmes de conférence afin d'assurer l'alignement fonctionnel et l'interopérabilité technique de ces installations et systèmes à Genève et au Siège. Étant donné la durée relativement longue du projet de plan stratégique patrimonial, les technologies et les besoins d'appui informatique vont inmanquablement évoluer et il faudra donc étudier et gérer attentivement les risques découlant des cycles d'innovation toujours plus rapides afin que le produit final réponde aux besoins des usagers et puisse être adapté en fonction de l'évolution de la situation.

H. Sécurité incendie et sécurité des personnes

47. Les bâtiments historiques seront rénovés de manière à être pleinement conformes à la réglementation anti-incendie et aux codes de construction du pays hôte, tout en veillant à pleinement protéger le patrimoine du Palais des Nations. Les études techniques détaillées ont confirmé quelles améliorations devraient être effectuées pour garantir le respect des codes. Ces améliorations, plus importantes que prévu, dépassent les estimations initiales. Les rénovations nécessaires comprennent l'amélioration des mesures de protection contre l'incendie dans toutes les salles de conférence, le cloisonnement des bâtiments, la définition de nouvelles issues de secours, la définition et la protection de tous les itinéraires d'évacuation verticale et horizontale, la protection contre l'incendie des structures existantes non protégées et l'installation de portes coupe-feu et, dans un souci de préservation du patrimoine, la rénovation des portes existantes afin d'améliorer leur résistance au feu. Conformément à la réglementation du pays hôte, des installations naturelles et mécaniques d'extraction, ainsi que des systèmes de détection, d'alarme et d'extinction seront également nécessaires. Des points d'accès pour les camions anti-incendie à l'extérieur de tous les bâtiments ont également été recensés, définis et pris en compte.

I. Continuité des activités

48. La conception des travaux de rénovation et la planification des nouvelles étapes comprennent plusieurs mesures visant à garantir, autant que possible, la continuité des activités de l'ONU, par exemple :

a) Les travaux décrits dans les documents techniques et contractuels ont été divisés en différentes « Sections des travaux », qui sont aujourd'hui verticalement liées en grande partie. L'objectif était de réduire les interfaces entre les travaux de rénovation, les occupants des bâtiments et les visiteurs. Ces Sections ont été définies afin de permettre la planification efficace et efficiente des travaux de construction ainsi que la réinstallation simplifiée et efficace du personnel, et de réduire les perturbations et les incidences sur les éléments opérationnels des bâtiments;

b) Les systèmes essentiels et les salles techniques liés aux activités quotidiennes ont été recensés et des mesures d'atténuation définies afin de garantir la continuité des opérations de tous ces systèmes pendant les travaux de rénovation;

c) Pendant la phase de construction, les perturbations seront atténuées autant que possible par des mesures temporaires et des plans de communication seront définis afin d'informer à l'avance toutes les parties prenantes des travaux et des déménagements dans les locaux transitoires qui les concernent et de disposer ainsi de suffisamment de temps pour mettre en place des plans d'action pleinement concertés.

49. Dans le cadre de l'examen en cours de la planification et de l'échelonnement des travaux de rénovation, différentes options sont étudiées, chiffrées et évaluées, à savoir la possibilité d'augmenter le nombre de salles de conférence fermées pour des travaux durant certaines phases de la rénovation ou de prévoir des bâtiments pouvant accueillir temporairement des conférences, de convertir une partie des bâtiments existants en installations de conférence temporaires et/ou d'utiliser d'autres installations comme locaux transitoires pour des conférences.

J. Gestion des risques

50. Chaque trimestre depuis la période précédente, le cabinet indépendant de gestion des risques a continué d'effectuer tous les trimestres une analyse des risques et incertitudes concernant le calendrier d'exécution et le budget conformément à la méthode décrite dans le troisième rapport d'étape annuel (A/71/403, par. 54). Cette analyse prévisionnelle comprend les résultats d'une évaluation des risques recensés par l'équipe de gestion intégrée des risques, l'équipe de projet, le personnel chargé de la gestion des programmes et des projets, le bureau d'études principal et les parties prenantes concernées.

51. Avec l'application de cette méthode professionnelle de gestion des risques, les risques ont été atténués tout au long de l'année jusqu'à ce qu'ils soient éliminés ou progressivement retirés de l'inventaire des risques après l'achèvement des étapes d'études techniques. C'est ce qu'il s'est produit lorsqu'un risque a été transféré dans la catégorie des travaux à prévoir; par exemple, on pensait au départ que le principal mur rideau de la façade du bâtiment E était en bon état et que les deux panneaux de verre brisé constituaient un incident isolé couvert par l'assurance bâtiment; des crédits avaient donc été prévus pour procéder seulement à des réparations sur la façade. Avec l'avancement du projet, il est devenu manifeste qu'un problème beaucoup plus grave se posait car l'adhésif qui maintient le verre est défaillant et doit être entièrement remplacé. Un risque était bien prévu pour les travaux sur la façade, mais il est devenu progressivement de plus en plus important jusqu'à

atteindre une probabilité de 100 %; il a maintenant été incorporé dans les travaux inscrits au budget et retiré de l'inventaire des risques.

52. Outre le risque susmentionné pour la façade, l'équipe a estimé qu'il fallait suivre de près les risques suivants car ils présentaient le plus grand potentiel de gravité (en termes à la fois de probabilité et d'impact) :

- Le report de la mise en œuvre de la stratégie de travail intelligent, lequel accroît les coûts d'études techniques et de construction, et retarde l'ensemble du programme;
- Le niveau plus élevé que prévu des coûts de conception pour se conformer aux codes de sécurité incendie et sécurité des personnes dans les bâtiments à rénover, en particulier les bâtiments A, E et B1;
- Les erreurs ou omissions au stade de la conception pour ce qui est des travaux à exécuter;
- Les perturbations enregistrées en ce qui concerne les itinéraires logistiques pour la construction du fait des exigences opérationnelles du Palais;
- Le maintien des activités et le respect des prescriptions en matière de sécurité durant la phase de rénovation.

53. L'équipe continue de suivre de près la situation et de recourir à des mesures d'atténuation pour contrôler ces risques et tous les autres liés au projet.

54. Les prévisions relatives à l'évaluation des risques, établies par le cabinet indépendant de gestion des risques, reposent sur le coût estimatif des risques et incertitudes actuels afférents au projet et des effets potentiels de ces risques, l'objectif étant de calculer le montant des provisions pour imprévus qui sont nécessaires (compte tenu d'un taux de probabilité de 80 %) pour réaliser l'ensemble du cahier des charges du projet, en tirer tous les bénéfices attendus et atteindre les objectifs fixés. Depuis la publication du troisième rapport d'étape du Secrétaire général, tout en tenant compte du paragraphe 30 du troisième rapport d'étape annuel du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/622), l'approche suivie a conservé toute sa pertinence. Afin de garantir le respect des principes de responsabilité et de transparence, elle a été appliquée pour déterminer le niveau d'exposition aux risques dans chacun des bâtiments et à chaque phase du projet, et déterminer en conséquence le montant des provisions pour imprévus. À ce jour, aucune modification du montant total maximum approuvé n'est prévue par rapport au cahier des charges. Compte tenu de l'analyse des risques, des provisions ont été constituées pour procéder à ce stade à des modifications de conception, en lien avec les postes de travail intelligent dans le nouveau bâtiment H seulement.

K. Stratégie d'exécution des travaux de rénovation

1. Historique

55. Si le nouveau bâtiment permanent H a fait l'objet d'un marché forfaitaire distinct, la stratégie d'exécution initiale du plan stratégique patrimonial consiste à faire appel à un seul maître d'œuvre pour la rénovation de tous les bâtiments existants du Palais des Nations. Des études techniques sont en cours d'achèvement pour les bâtiments A et B1, alors que les choses ont sensiblement moins avancé pour les bâtiments B2, C, D, S et E puisqu'on en est seulement aux études détaillées.

56. Dans le plan d'exécution initial concernant les bâtiments existants, un maître d'œuvre devait s'occuper de l'ensemble des travaux de rénovation, en plus de

l'achèvement des études pour les bâtiments B2, C, D, S et E, et procéder aux travaux concernant ces bâtiments en se fondant sur les études en question.

57. La conception des travaux de rénovation ayant considérablement évolué au cours des derniers mois, l'équipe de projet dispose désormais de meilleures informations sur l'état des bâtiments existants et les besoins des parties prenantes, et peut prendre des décisions plus éclairées concernant la stratégie de passation des marchés et d'exécution la plus appropriée pour les travaux de rénovation. Grâce à cette compréhension plus approfondie de la situation actuelle et de la complexité des travaux, il a été jugé prudent de réexaminer le plan et de procéder à des ajustements avant d'aller de l'avant et de se lancer dans une procédure longue et complexe de passation des marchés pour les travaux de rénovation. On a recensé un certain nombre de domaines à haut risque qui rendent les choses encore plus complexes et qui justifient désormais d'envisager une autre stratégie d'exécution.

2. Une stratégie d'exécution affinée

58. L'analyse des risques montre qu'avec l'engagement d'un seul maître d'œuvre pour tous les bâtiments, alors que les études en sont à des niveaux d'achèvement différents, le risque de réclamations durant l'exécution du contrat serait plus élevé que si l'on optait pour une solution où le maître d'œuvre s'engagerait sur des études achevées. L'équipe de projet a analysé ces risques, notamment en consultant le secteur de la construction, et examiné les effets des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et plusieurs nouveaux risques liés à des matériaux dangereux et à la sécurité des personnes dans le bâtiment « E ». Elle a affiné en conséquence la stratégie d'exécution prévue pour le projet.

59. La nouvelle stratégie consiste à achever les études complètes de conception technique pour tous les travaux de rénovation, ce qui permettra de recourir à un mode plus classique d'appel d'offres du type « conception-soumission-construction » et, partant, d'accroître la concurrence et de réduire les risques. Deux contrats de rénovation distincts feront donc l'objet d'un appel d'offres, l'un pour les bâtiments des années 1930 (bâtiments A, B, C, D et S), et l'autre pour le bâtiment E très différent des années 1970. Les travaux ne seront donc pas réalisés en même temps par les deux maîtres d'œuvre et les chantiers seront physiquement bien distincts.

60. Ce changement de stratégie n'aura aucune incidence sur le budget global ou le calendrier, mais il sera d'autant plus bénéfique qu'il permettra d'atténuer les risques liés au projet, de favoriser la concurrence dans les appels d'offres et de réduire la probabilité de dépassement des coûts et de réclamation de la part du maître d'œuvre.

L. Calendrier du projet

61. Le dernier calendrier a été actualisé suite à l'affinement de la stratégie d'exécution des travaux de rénovation décrite dans la section K ci-dessus. Les prochaines étapes clefs du projet sont les suivantes :

a) Sélection de l'entreprise de construction d'ici au troisième trimestre de 2017 et lancement des grands travaux de construction de la phase 1 – nouveau bâtiment H;

b) Poursuite des études techniques, préparation du dossier d'appel d'offres et désignation du maître d'œuvre pour la phase 2.1 – rénovation des bâtiments historiques de 1930 en 2018;

c) Sélection de l'entreprise de construction d'ici la fin de 2018 pour la phase 2.1 – rénovation des bâtiments historiques de 1930;

d) Achèvement de l'essentiel de la phase 1 – travaux de construction du nouveau bâtiment H d'ici la fin de 2019;

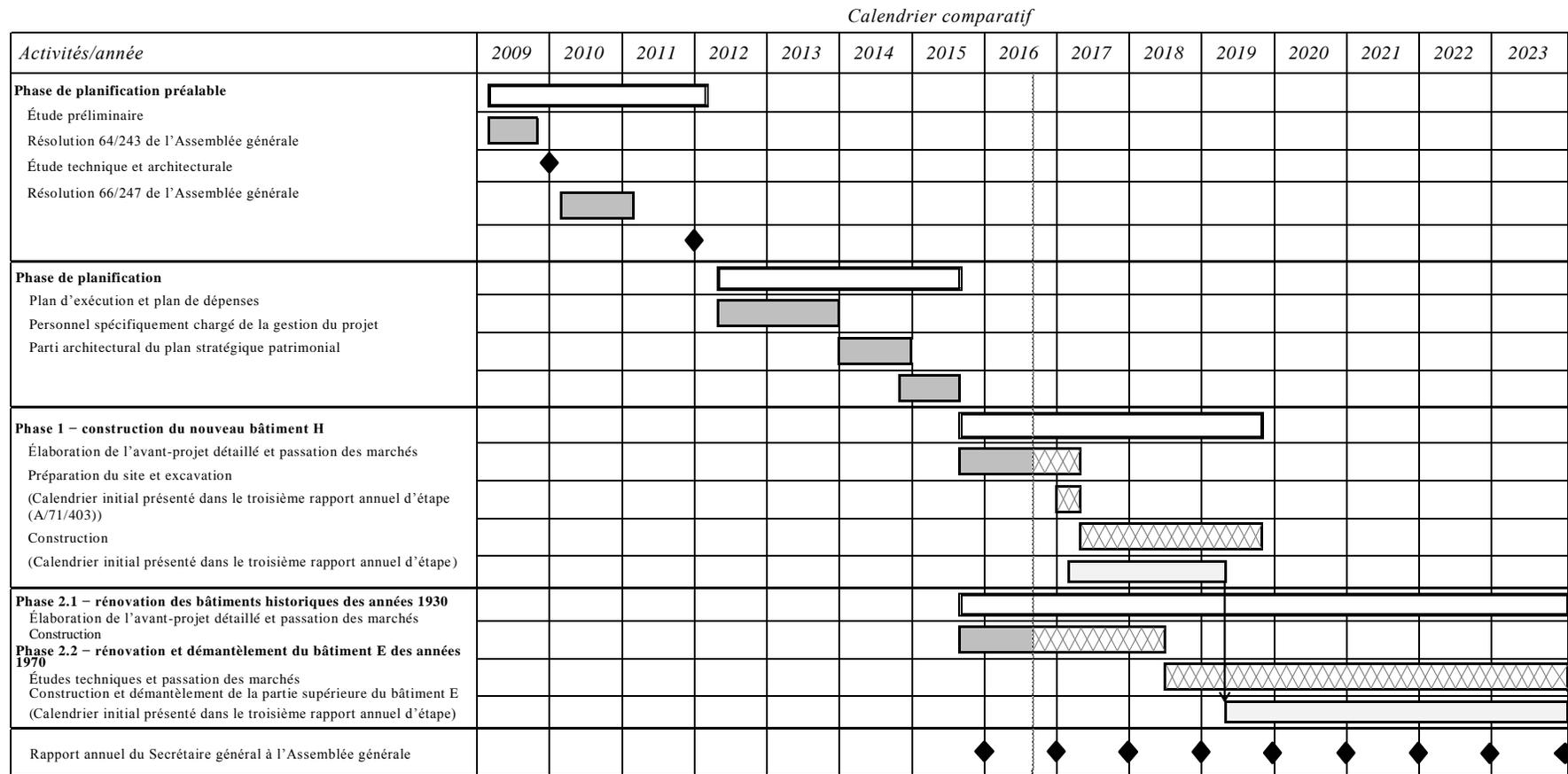
e) Poursuite des études techniques, préparation du dossier d'appel d'offres et désignation du maître d'œuvre pour la phase 2.2 – rénovation du bâtiment E des années 1970 de 2019 à 2021;

f) Sélection de l'entreprise de construction en 2021 pour la phase 2.2 – rénovation du bâtiment E des années 1970;

g) Achèvement de la rénovation du bâtiment E des années 1970 et démantèlement des étages supérieurs du bâtiment E d'ici la fin de 2023.

62. La figure 2 rend compte du calendrier actualisé des travaux. Le calendrier révisé montre que des retards de trois mois ont été enregistrés au début de l'année lors des activités de conception et de passation des marchés concernant le nouveau bâtiment H; ils ont cependant été atténués avec succès plus tard dans l'année grâce à l'achèvement plus rapide que prévu de la période d'évaluation des offres et de recommandation d'attribution de marchés et au fait que le programme des travaux reçu des soumissionnaires était pleinement conforme à la date d'expiration initialement prévue.

63. Comme on peut le constater, les travaux de rénovation commencent plus tard que prévu, en raison de l'affinement de la stratégie d'exécution décrite plus haut. Cependant, ces travaux sont conformes au programme d'ensemble, les études étant désormais achevées avant le lancement de l'appel d'offres plutôt qu'après, tel qu'initialement prévu.

Figure 2
calendrier

<p>Phase 1 – construction du nouveau bâtiment H</p> <p>Préparation du site et excavation en vue de la construction du nouveau bâtiment H</p> <p>Construction du nouveau bâtiment H</p>	<p>Phase 2.1 – rénovation des bâtiments historiques des années 1930</p> <p>Rénovation du bâtiment A (salles de conférence)</p> <p>Rénovation du bâtiment B</p> <p>Rénovation du bâtiment C (bureaux et salles de conférence)</p> <p>Rénovation du bâtiment D (bureaux)</p> <p>Rénovation du bâtiment S (bureaux)</p> <p>Phase 2.2 – rénovation et démantèlement du bâtiment E des années 1970</p> <p>Rénovation (salles de conférence) et démantèlement de la partie supérieure du bâtiment E</p>	<p>Légende</p> <p> Phase</p> <p> Terminé</p> <p> À terminer</p> <p> Prévisions initiales (deuxième rapport d'étape)</p>
---	---	--

M. Coûts du projet

64. Comme dans les précédents rapports d'étape du Secrétaire général, le tableau 1 récapitule les prévisions de dépenses telles qu'elles ont été révisées pour refléter l'état d'avancement du projet.

Tableau 1

État récapitulatif des prévisions de dépenses relatives au projet de plan stratégique patrimonial (2014-2023)

(En milliers de francs suisses)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Construction du nouveau bâtiment	–	–	–	9 890	59 989	43 224	320	–	–	–	113 424
Travaux de rénovation	–	–	–	–	9 120	50 018	116 332	69 733	108 881	43 062	397 145
Démantèlement de sept étages du bâtiment E	–	–	–	–	–	–	–	7 264	12 711	–	19 975
Dépenses connexes	–	–	–	782	1 675	6 982	10 545	13 712	6 071	5 804	45 572
Services de conseil	1 705	23 685	36 857	7 268	8 139	7 522	8 499	9 891	10 724	6 815	121 106
Gestion du projet	1 268	2 890	3 981	4 631	4 601	4 525	4 531	4 511	4 511	3 431	38 882
Hausse des coûts	–	–	–	–	172	1 371	5 094	5 330	9 802	4 870	26 638
Total partiel	2 973	26 575	40 838	22 572	83 697	113 641	145 321	110 441	152 700	63 983	762 742
Imprévus	–	–	–	3 750	6 708	10 141	14 141	16 018	16 837	3 251	70 845
Hausse des coûts liée aux imprévus	–	–	–	–	31	148	496	840	1 141	257	2 914
Total	2 973	26 575	40 838	26 322	90 436	123 931	159 958	127 299	170 678	67 490	836 500

65. Les modifications apportées aux prévisions de dépenses depuis le précédent rapport d'étape (A/71/403) sont dues à de nouvelles améliorations et à un degré plus élevé de conception détaillée, qui ont permis d'obtenir des données plus précises afférentes aux coûts.

66. Les prévisions de dépenses révisées pour la construction du nouveau bâtiment permanent H, qui concordent avec les chiffres de l'adjudicataire pour les premiers travaux et les gros travaux de construction, sont maintenant inférieures de 0,6 million de francs suisses à l'estimation précédente.

67. Le coût estimatif total des travaux de rénovation des bâtiments existants du Palais a sensiblement augmenté de 38,7 millions de francs suisses, dont 15,8 millions concernent les bâtiments historiques du Palais construits dans les années 1930 et 22,9 millions la rénovation du bâtiment de conférences E. Cette augmentation s'explique en grande partie par la poursuite des études détaillées (50 %) pour les bâtiments B, C, D, E et S et par l'achèvement quasi complet des études techniques pour les bâtiments A et B1. Si l'on entre dans les détails, ces changements sont en grande partie dus à la nécessité de réaliser des travaux beaucoup plus importants que prévu pour se conformer aux codes de sécurité incendie et de sécurité des personnes. Cela est particulièrement valable pour le bâtiment E, dont l'état est pire qu'on ne le pensait, en particulier la façade principale, les travaux mécaniques, électriques et de plomberie et les problèmes particuliers de conformité du bâtiment aux codes en vigueur en matière de sécurité incendie et de sécurité des personnes. Les problèmes sont aggravés par les niveaux

élevés d'amiante utilisée lors de la construction d'origine du bâtiment E, qui font monter en flèche le coût des travaux à effectuer pour protéger les occupants du bâtiment et les ouvriers qui travailleront à sa rénovation.

68. Les prévisions au titre des dépenses connexes ont diminué d'environ 7 millions de francs suisses, en raison de l'inclusion des cloisons et du mobilier fixe dans le contrat relatif aux travaux de construction. Lors des phases initiales, des provisions avaient été constituées pour les cloisons et le mobilier de bureau au titre des dépenses connexes car l'on ne savait pas alors s'il fallait en prévoir au titre du mobilier de bureau ou de la construction de la base. Avec la finalisation des études techniques et de l'appel d'offres et le nouvel agencement de l'espace de travail intelligent, il est devenu évident qu'une partie importante des cloisons et, dans une moindre mesure, du mobilier fixe, serait intégrée dans le nouveau bâtiment permanent et construite au titre du contrat relatif aux travaux de construction. Les dépenses connexes ont été réduites en conséquence et ces travaux inclus dans les travaux de construction du nouveau bâtiment permanent.

69. Le montant estimatif des services de conseil a augmenté d'environ 1,3 million de francs suisses en raison de la durée plus longue que prévu de la phase de conception des travaux de rénovation et de la phase d'administration des contrats techniques pour le nouveau bâtiment permanent. Les prévisions de dépenses révisées au titre des services d'appui à la gestion du projet (gestion des risques comprise), qui sont conformes aux nouvelles exigences du projet, font apparaître une augmentation estimative de 1,6 million, les services en question étant nécessaires pour une durée plus longue que prévu.

70. Le montant des provisions pour imprévus a été revu à la baisse par rapport au rapport précédent, conformément à la stratégie globale de gestion des imprévus décrite dans les paragraphes 81 à 84 plus bas.

71. Les estimations relatives aux taux annuels de hausse des coûts du projet, après examen par des professionnels du calcul des coûts de construction, sont de 1,2 % pour 2018, de 1,4 % pour 2019 et de 1,6 % par an à compter de 2020. Ces taux actualisés sont appliqués aux prévisions mensuelles de dépenses pour chaque catégorie de dépenses. Ils ne sont pas calculés pour les services qui avaient déjà fait l'objet d'un contrat ferme au moment de l'établissement du présent rapport. La hausse des coûts pour le reste de 2017 est estimée à 0,0 %. En outre, conformément à la pratique normale suivie durant les années précédentes, toute hausse des coûts durant l'année en cours devrait être incluse dans les dépenses totales effectives de 2017. Le montant total des prévisions de dépenses pour la durée restante du projet est inférieur de 10,6 millions de francs suisses au montant du rapport précédent.

72. Les dépenses effectives cumulées engagées pour le projet se sont élevées à 82 136 745 francs suisses pour la période allant de 2014 au 31 août 2017 et celles prévues pour la période allant de septembre à décembre 2017 sont estimées à 14 571 654 francs suisses, comme le montre le tableau 2.

73. L'année 2017 marque la première année du financement conjoint provenant des contributions des États Membres et du prêt de l'État suisse pour la construction du nouveau bâtiment H mais il est à noter que les montants provenant de ces deux principales sources de financement font l'objet d'un suivi distinct.

74. Afin de garantir la pleine transparence en ce qui concerne l'utilisation des fonds provenant des diverses sources de financement et de permettre le suivi distinct des dépenses, le tableau 3 présente uniquement la situation par rapport aux contributions reçues des États Membres.

Tableau 2

Montant total des crédits approuvés et prévisions de dépenses pour 2014-2017

(En milliers de francs suisses)

Description ^a	Montant approuvé (contributions des États Membres) 2014-2016	Montant approuvé (contributions des États Membres) 2017	Montant total approuvé (contributions des États Membres) de l'État suisse 2014-2017	Montant prévu (prêt de l'État suisse) 2017	Total 2014-2017	Dépenses au 31 août 2017	Dépenses prévues septembre-décembre 2017	Total des dépenses prévues pour 2014-2017
Construction et équipement		3 608,0	3 608,0	9 890,2	13 498,2	3 054,3	8 761,4	11 815,6
Études techniques, services de conseil et experts extérieurs	65 532,9	2 134,7	67 667,6	3 672,0	71 339,6	68 387,1	2 952,4	71 339,6
Dépenses connexes	566,9	215,5	782,4		782,4		782,4	782,4
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	8 038,1	4 474,5	12 512,6		12 512,6	10 482,5	2 030,1	12 512,6
Déplacements	196,4	61,8	258,2		258,2	212,9	45,3	258,2
Total	74 334,3	10 494,5	84 828,8	13 562,2	98 391,0	82 136,7	14 571,7	96 708,4

^a Les imprévus et la hausse des coûts sont inclus dans les montants.

Tableau 3

Crédits approuvés (contributions des États Membres) et prévisions de dépenses pour 2014-2017

(En milliers de francs suisses)

Description ^a	Montant approuvé (contributions des États Membres) 2014-2016	Montant approuvé (contributions des États Membres) 2017	Montant total approuvé (contributions des États Membres) 2014-2017	Dépenses par rapport aux contributions des États Membres au 31 août 2017	Dépenses prévues septembre-décembre 2017	Total des dépenses prévues pour 2014-2015
Construction et équipement		3 608,0	3 608,0		1 925,4	1 925,4
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	65 532,9	2 134,7	67 667,6	65 385,9	2 281,7	67 667,6
Dépenses connexes	566,9	215,5	782,4		782,4	782,4
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	8 038,1	4 474,5	12 512,6	10 482,5	2 030,1	12 512,6
Déplacements	196,4	61,8	258,2	212,9	45,3	258,2
Total	74 334,3	10 494,5	84 828,8	76 081,3	7 064,9	83 146,2

^a Les imprévus et la hausse des coûts sont inclus dans les montants.

75. Le montant total des dépenses financées au moyen des contributions des États Membres s'est élevé à 76,1 millions de francs suisses au 31 août 2017 et les prévisions de dépenses pour la période allant de septembre à décembre 2017 s'élèvent actuellement à 7,1 millions de francs suisses, ce qui signifie que l'on devrait obtenir un solde de contributions d'environ 1,7 million de francs suisses à la fin de l'année, compte tenu de l'écart entre les sommes reçues pour imprévus et les prévisions actuelles pour 2017, qui sera reporté sur l'année suivante. Le solde

pourrait bien être différent, selon que les provisions pour imprévus au titre de 2017 seront utilisées ou pas d'ici la fin de l'année 2017.

76. Comme indiqué dans le tableau 4 et dans le précédent rapport d'étape (A/71/403), le montant des fonds prévus au titre du prêt de l'État suisse en 2017 s'élevait à 37 655 900 francs suisses. La décision ayant été prise de procéder aux travaux par étapes distinctes et de repousser en conséquence les procédures d'appel d'offres, les grands travaux de construction du nouveau bâtiment permanent commenceront plus tard que prévu en 2017 selon un calendrier plus serré. Par conséquent, le montant total des dépenses financées au moyen du prêt de l'État suisse devrait s'élever à 13,6 millions de francs suisses en 2017.

Tableau 4

Crédits approuvés au titre du prêt de l'État suisse et dépenses prévues pour 2014-2017

(En milliers de francs suisses)

<i>Description^a</i>	<i>Montant prévu (prêt de l'État suisse) 2017 (selon A/71/403)</i>	<i>Montant prévu (prêt de l'État suisse) 2017 (selon rapport actuel)</i>	<i>Dépenses par rapport au prêt de l'État suisse au 31 août 2017</i>	<i>Dépenses prévues septembre- décembre 2017</i>	<i>Total des dépenses prévues pour 2014-2017</i>
Construction et équipement	32 228,0	9 890,2	3 054,3	6 836,0	9 890,2
Études techniques, services de conseil et experts extérieurs	5 427,9	3 672,0	3 001,2	670,8	3 672,0
Total	37 655,9	13 562,2	6 055,5	7 506,7	13 562,2

^a La hausse des coûts est incluse dans les montants.

77. Le montant actuel des dépenses financées au moyen du prêt de l'État suisse s'élève à 6,1 millions de francs suisses et correspond au début des travaux de construction, aux études techniques, aux services de conseil et aux frais d'experts extérieurs pour le nouveau bâtiment permanent.

IV. Financement

A. Accord de prêt avec le pays hôte

78. Au paragraphe 19 de la section X de sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a décidé que le projet serait en partie financé par un prêt sans intérêt consenti par le pays hôte et autorisé le Secrétaire général à déposer une demande de prêt pour un montant de 400 millions de francs suisses. Au paragraphe 17 de la section XVIII de sa résolution 71/272 A, l'Assemblée a invité le Secrétaire général à faire usage du prêt proposé par le pays hôte. Le Parlement suisse a approuvé la demande de prêt du Secrétaire général et le contrat de prêt a été signé en avril 2017.

79. Les montants affectés aux travaux de construction et aux travaux de rénovation sont inchangés et s'élèvent toujours à 125,1 millions de francs suisses et 274,9 millions de francs suisses, respectivement. Toutefois, en raison du caractère évolutif des coûts, la répartition finale du total du prêt ne pourra être déterminée qu'une fois que le montant réel des coûts de construction sera connu. Tout solde inutilisé des 125,1 millions de francs suisses destinés à la construction du nouveau bâtiment sera affecté à la rénovation des bâtiments existants.

B. Plan détaillé de remboursement du prêt octroyé par le pays hôte

80. Selon le dernier calendrier d'exécution du projet, le remboursement sur cinquante ans des annuités correspondant à la partie du prêt destinée à la construction du bâtiment permanent H commencera à la fin de 2020, année au cours de laquelle ce bâtiment commencera à être occupé, soit un an plus tard que prévu dans le troisième rapport annuel que le Secrétaire général a adressé à l'Assemblée générale (A/71/403). Le remboursement de la partie du prêt destinée à la rénovation commencera en 2023.

C. Gestion des imprévus

81. Comme dans les rapports d'étape précédents, la gestion des imprévus repose sur l'analyse prévisionnelle effectuée par le cabinet indépendant de gestion des risques, ainsi qu'il est expliqué à la section III.J du présent rapport. On retiendra que différentes méthodes ont été utilisées pour calculer le montant des diverses provisions à constituer aux fins du projet.

82. Le montant qu'il est recommandé d'allouer aux provisions pour imprévus a été déterminé à l'issue de la modélisation annuelle réalisée par le cabinet indépendant de gestion des risques, qui a effectué une simulation probabiliste applicable pour le restant du projet à partir de plus de 1 000 combinaisons de risques et d'incertitudes en se basant sur les dernières informations disponibles. Cette analyse a permis d'établir avec un niveau de confiance de 80 % le montant de la réserve nécessaire pour protéger le projet contre toutes les combinaisons possibles de risques et d'incertitudes.

83. L'analyse effectuée selon la méthode probabiliste quantitative décrite à la section II.C du troisième rapport d'étape annuel (A/71/403) a fait apparaître un niveau actuel d'exposition au risque de 89,3 millions de francs suisses sur la base d'un niveau de confiance de 80 %. Le montant des provisions pour imprévus inclus dans le plan de dépenses s'élève à 70,8 millions de francs suisses pour la période 2017-2023, hors hausse des coûts. Dans l'ensemble, l'exposition aux risques s'est réduite au fur et à mesure que la réalisation des études techniques a avancé et le montant des marchés a été arrêté. La part de l'enveloppe totale du projet (836,5 millions de francs suisses) allouée aux provisions pour imprévus a donc baissé de 23,4 millions de francs suisses par rapport à l'année précédente et représente à présent 79,3 % du coût du risque.

84. En 2016, après la présentation du rapport précédent (A/71/403) à l'Assemblée générale, une partie des provisions pour imprévus a été utilisée pour couvrir des coûts liés à la réalisation d'études techniques détaillées relatives aux travaux de rénovation (230 388 francs suisses) et au recours à des services de consultants temporaires supplémentaires aux fins de la gestion du programme (44 282 francs suisses). D'autres coûts initialement imprévus, liés aux services de consultants nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de travail intelligent décrite au paragraphe 21, ont entraîné des dépenses supplémentaires de 464 276 francs suisses et 410 145 francs suisses au cours du premier semestre de 2017. Ce dernier montant pourrait encore augmenter d'ici la fin de l'année, après la soumission du présent rapport, si d'autres activités imprévues s'avéraient nécessaires.

D. Modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions

85. Dans sa résolution 71/272, l'Assemblée générale a décidé qu'elle reprendrait l'examen des modalités d'ouverture de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial et étudierait la question de la monnaie de comptabilisation des crédits à ouvrir et contributions à mettre en recouvrement durant la partie principale de sa soixante-douzième session. Les trois formules d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions (ouverture des crédits et mise en recouvrement en une seule fois au début du projet, ouverture des crédits et mise en recouvrement échelonnées sur plusieurs années ou combinaison des deux premières formules) et les deux monnaies de comptabilisation (dollar des États-Unis ou franc suisse) que le Secrétaire général avait proposé d'utiliser dans ses rapports d'étape précédents (A/70/394 et A/71/403) restent d'actualité. Comme suite à la demande de l'Assemblée, on trouvera les chiffres actualisés correspondant à chacune de ces formules aux figures 4, 5 et 6 et des informations détaillées à l'annexe I.

86. Par ses résolutions 68/247, 69/262, 70/248 et 71/272, l'Assemblée générale a ouvert à ce jour un crédit d'un montant total de 84,8 millions de francs suisses pour la période 2014-2017. En outre, des contributions volontaires ont été reçues, ce qui a réduit de 1,9 million de francs suisses le montant à recouvrer auprès des États Membres. Le montant total qui reste à financer par les États Membres au titre du projet s'élève donc à 349,8 millions de francs suisses (hors utilisation et remboursement du prêt octroyé par le pays hôte).

87. Le Secrétaire général négocie actuellement les termes juridiques du contrat de louage à long terme des parcelles de la Villa Feuillantines, louage qui générerait un revenu de 25,6 millions de francs suisses. Le paiement de cette somme serait très probablement échelonné sur trois années (2019, 2020 et 2021) de manière à ce que le solde du compte bancaire en francs suisses ouvert pour le projet ne soit pas trop élevé.

88. Outre les dons et les recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier appartenant à l'Organisation des Nations Unies, les deux principales sources de financement du projet sont le prêt du pays hôte et les contributions des États Membres, qui seraient utilisés chaque année comme suit :

a) La part du prêt destinée à financer la construction du bâtiment permanent H a commencé à être utilisée en 2017 et devrait l'avoir été entièrement d'ici à 2020; elle servira à couvrir toutes les dépenses liées à la construction proprement dite et aux services de consultants afférents (13,6 millions de francs suisses en 2017; 64,2 millions de francs suisses en 2018; 47,3 millions de francs suisses en 2019; 28 096 francs suisses en 2020);

b) La part du prêt destinée à financer les travaux de rénovation (274,9 millions de francs suisses) devrait commencer à être utilisée en 2019 pour couvrir une partie des dépenses liées à la rénovation des bâtiments existants, ainsi que les services de consultants afférents et le démantèlement de la partie supérieure du bâtiment E. Ainsi qu'il est expliqué dans les rapports précédents, toutes dépenses liées à la rénovation proprement dite et aux services de consultants afférents restant à couvrir après épuisement du prêt à la rénovation seraient financées au moyen des contributions statutaires des États Membres, ainsi que des dons faits par ceux-ci et des recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier de l'Organisation des Nations Unies dans la mesure où ils ne sont pas préaffectés à d'autres utilisations et sont reçus en temps voulu, compte tenu du calendrier des travaux.

89. Ainsi qu'il est expliqué dans les rapports précédents, les contributions statutaires des États Membres seraient utilisées chaque année pour couvrir les dépenses qui ne sont pas couvertes par le prêt et ne peuvent pas non plus l'être par des contributions volontaires ou d'autres recettes, et il est de nouveau proposé à l'Assemblée générale d'envisager les options suivantes pour l'ouverture des crédits et la mise en recouvrement des contributions.

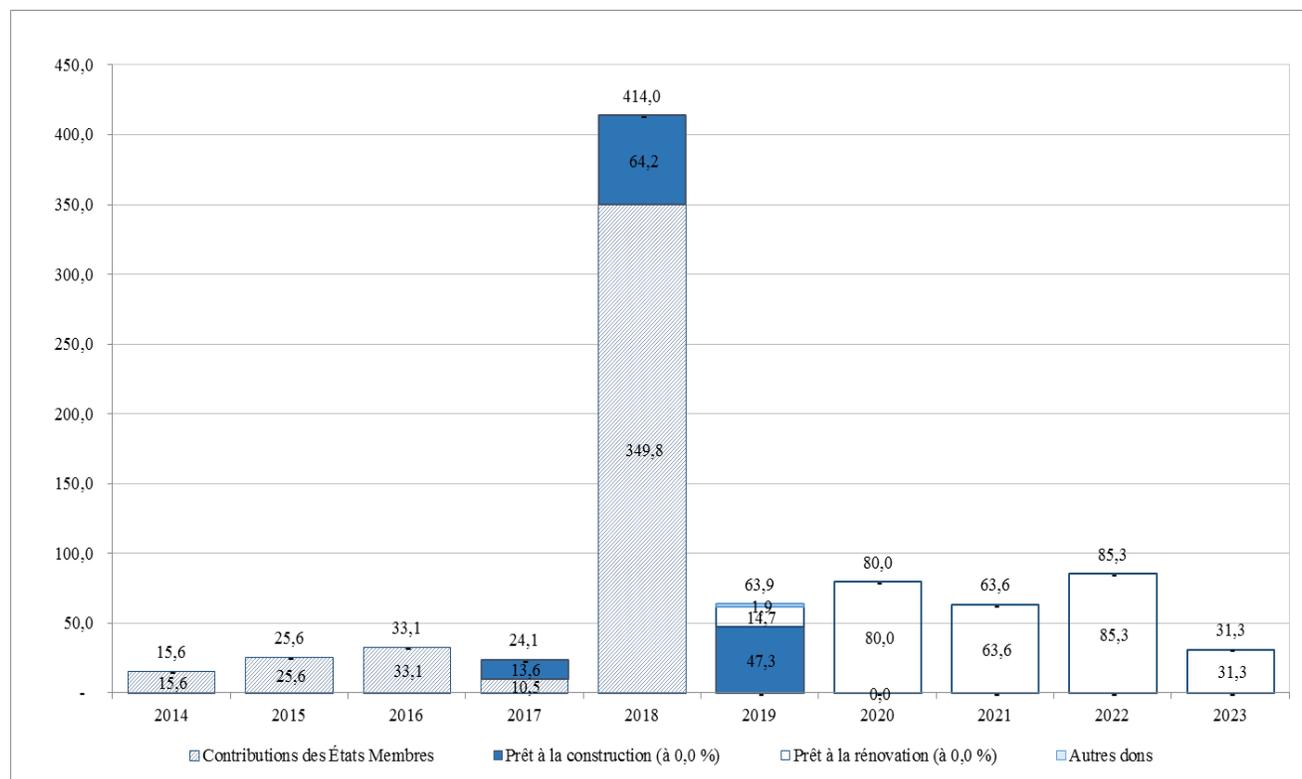
a) Ouverture des crédits et mise en recouvrement des contributions en une seule fois

90. Les crédits restant nécessaires au financement du projet à compter de 2018 (349,8 millions de francs suisses, hors remboursement des prêts) seraient ouverts dans leur intégralité en 2018 et les États Membres verseraient les contributions correspondantes en une seule fois la même année, contributions dont le montant serait calculé conformément au barème des quotes-parts applicable au budget ordinaire en 2018. Le détail de cette formule de financement est exposé au tableau 1 de l'annexe A.1 et à la figure 3.

91. Il convient de noter que le Secrétariat étudie d'autres mécanismes de financement (voir la section I) et que si cette option était retenue, un montant équivalant à celui des recettes générées par la valorisation des terrains appartenant à l'Organisation des Nations Unies et des contributions volontaires attendues au titre de composantes existantes du projet serait porté au crédit des États Membres.

Figure 3
Présentation générale des options de financement : ouverture des crédits en une seule fois en 2017 et utilisation annuelle des prêts*

(En millions de francs suisses)



* Hors remboursement des prêts.

b) Ouverture des crédits et mise en recouvrement des contributions sur plusieurs années

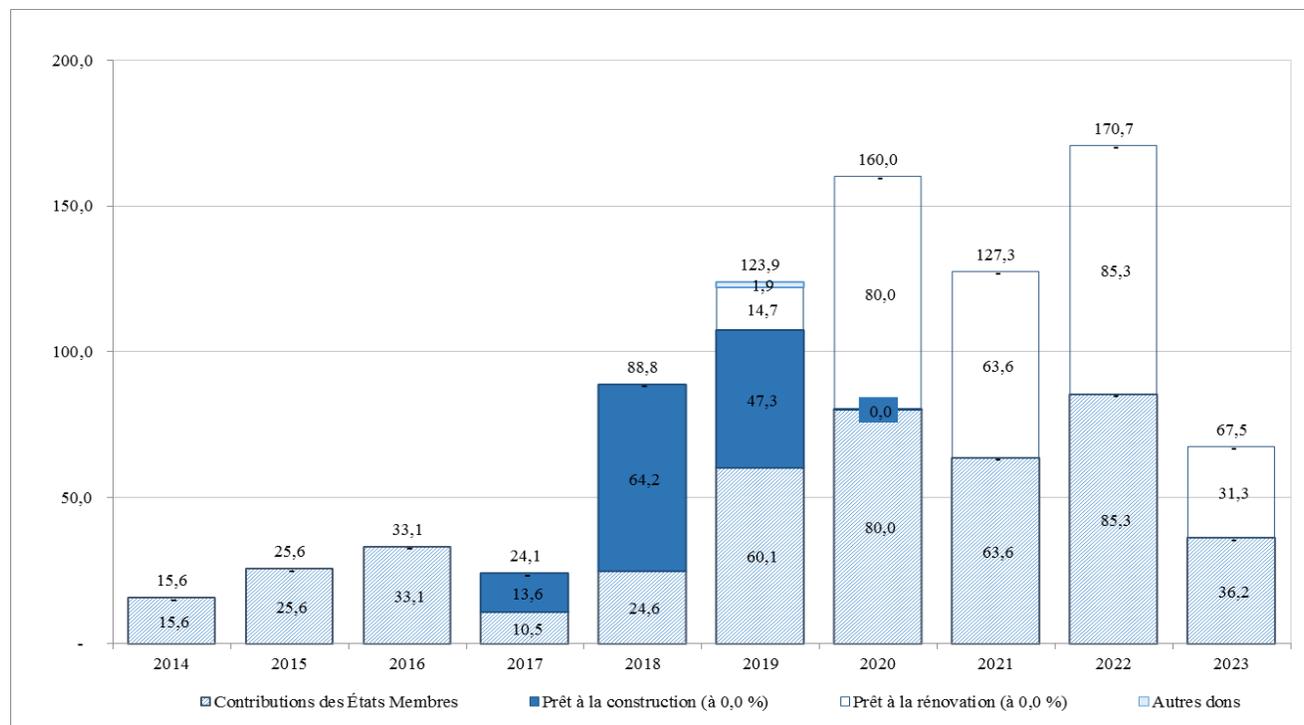
92. Le montant des crédits ouverts et des contributions correspondantes à recouvrer chaque année pourrait être calculé sur la base des prévisions de dépenses de la période financière considérée ou sur la base de la moyenne des prévisions de dépenses annuelles, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 93 et 94. La contribution des États serait dans un cas comme dans l'autre calculée sur la base du barème des quotes-parts applicable au budget ordinaire en vigueur l'année financière au titre de laquelle les contributions sont recouvrées. Dans les deux cas également, un montant équivalent à celui des recettes attendues de la valorisation du patrimoine foncier appartenant à l'Organisation des Nations Unies et des futures contributions volontaires versées au titre de composantes du projet serait porté au crédit des États Membres et déduit des crédits à ouvrir et des contributions à recouvrer chaque année.

i) Montants calculés sur la base des prévisions de dépenses de la période financière considérée

93. On trouvera à la figure 4 une présentation générale de la manière dont le projet serait financé si le montant des crédits ouverts et des contributions mises en recouvrement était calculé sur la base des prévisions de dépenses pour la période financière considérée (pour le détail de cette formule de financement, voir le tableau A2a de l'annexe I). Le montant du prêt à la rénovation et le montant des contributions mises en recouvrement à utiliser chaque année seraient déterminés annuellement à partir de 2019 et correspondraient chacun à 50 % du total des fonds nécessaires à l'exécution du projet (moins toutes recettes provenant de contributions volontaires ou générées par la valorisation du patrimoine foncier). Si les États ne s'acquittaient pas de leurs contributions dans les délais requis, cette formule pourrait toutefois exposer le projet à certains risques de trésorerie. Si les États Membres décident, comme ils l'ont fait les années précédentes, d'ouvrir les crédits annuels pour l'année à venir seulement, le montant du crédit ouvert pour 2018 serait de 24 896 989 francs suisses.

Figure 4
**Présentation générale des options de financement : utilisation des crédits ouverts
 et des prêts sur la base des prévisions de dépenses annuelles ***

(En millions de francs suisses)



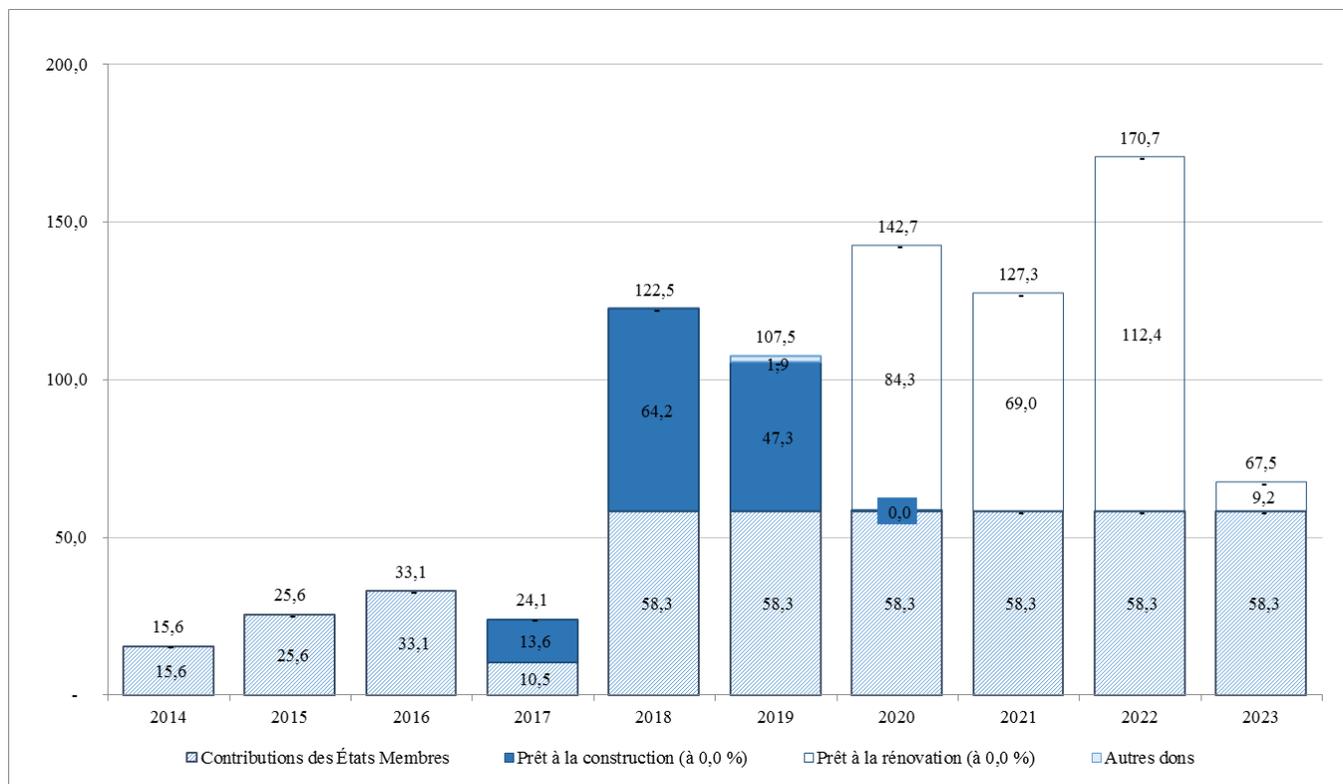
* Hors remboursement des prêts.

ii) *Montants calculés sur la base de la moyenne des prévisions de dépenses annuelles*

94. Si les montants étaient calculés sur la base de la moyenne des prévisions de dépenses annuelles, le montant des crédits ouverts et des sommes à recouvrer auprès des États Membres serait le même chaque année (pour le détail de cette formule de financement, voir le tableau A2b de l'annexe I). La figure 5 décrit la manière dont le projet serait financé si était mis en recouvrement auprès des États Membres chaque année un montant identique calculé sur la base de la moyenne du total des ressources nécessaires. Si cette hypothèse était retenue, le montant annuel dû par les États Membres de 2018 à 2023 correspondrait à six parts égales de 58,3 millions de francs suisses. L'utilisation du prêt à la rénovation serait ajustée en conséquence, comme il est indiqué à la figure 5.

Figure 5
Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits d'un montant égal chaque année et utilisation annuelle des prêts*

(En millions de francs suisses)



* Hors remboursement des prêts.

c) Ouverture des crédits en une seule fois au début du projet et combinaison des deux modes de mise en recouvrement (en une seule fois et sur plusieurs années)

95. Selon cette option, les crédits restant nécessaires au projet seraient ouverts dans leur intégralité au début de 2018, mais chaque État Membre pourrait choisir de s'acquitter de sa contribution en une seule fois au début du projet ou d'échelonner les versements sur plusieurs années. Les sommes mises en recouvrement chaque année seraient déterminées soit sur la base des prévisions de dépenses pour la période financière considérée, soit sur la base de la moyenne des prévisions de dépenses pour l'ensemble du projet. Chaque État arrêterait son choix (versement unique ou versements annuels) à la réception de l'avis de mise en recouvrement, en janvier 2018, sur lequel figureraient les montants correspondant aux deux options. Sa décision serait irrévocable. Le barème des quotes-parts étant généralement revu tous les trois ans, un barème différent s'appliquera aux États ayant choisi de s'acquitter de leur contribution en une seule fois et à ceux ayant choisi des versements échelonnés sur plusieurs années, ce qui pourrait entraîner des gains ou des pertes. Pour régler ce problème, il faudrait que l'Assemblée générale décide d'un barème applicable pour toute la durée du plan stratégique patrimonial.

96. Il convient de noter que si cette option était retenue, un montant équivalant à celui des recettes générées par la valorisation du patrimoine foncier appartenant à l'Organisation des Nations Unies et des futures contributions volontaires reçues au titre de composantes du projet serait soit restitué aux États Membres ayant choisi de

verser leurs contributions en une seule fois, soit porté à leur crédit et déduit de leurs futures contributions annuelles.

E. Monnaie de comptabilisation des contributions

97. L'article 3.10 du Règlement financier prévoit que les contributions annuelles et les avances au fonds de roulement sont calculées et versées en dollars des États-Unis. En outre, l'article 4.14 pose qu'à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, les comptes spéciaux sont gérés conformément au Règlement financier.

98. Toutefois, étant donné que la plupart des marchés et des dépenses devraient être libellés en francs suisses, comme l'est le prêt du pays hôte, l'Assemblée générale souhaitera peut-être décider que les crédits et les contributions destinés au plan stratégique doivent être libellés en francs suisses également plutôt qu'en dollars des États-Unis. Les risques associés au choix de l'une et l'autre monnaie et les mesures d'atténuation possibles sont exposés aux paragraphes 99 à 102.

Option 1 : Ouverture des crédits et mise en recouvrement des contributions en dollars des États-Unis

99. Les contributions seraient mises en recouvrement en dollars des États-Unis suivant les modalités choisies par l'Assemblée générale (voir la section B) et les États Membres les verseraient en dollars des États-Unis sur un compte bancaire libellé dans cette monnaie. Sachant que les marchés et les dépenses connexes seraient principalement exprimés en francs suisses, recouvrer les contributions en dollars des États-Unis exposerait l'Organisation à un risque de change à l'ouverture des crédits si celle-ci se faisait chaque année plutôt qu'en une seule fois au début du projet. Il est donc proposé que le montant du crédit ouvert en dollars des États-Unis pour chaque période financière corresponde à celui des ressources nécessaires au projet exprimé en francs suisses (et donc soit au montant des prévisions de dépenses pour l'année considérée, soit à la moyenne des prévisions de dépenses annuelles, comme il est indiqué aux paragraphes 93 et 94), converti au taux de change à terme en vigueur à la date de l'ouverture du crédit. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 30 de la section XVIII de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale, le montant des crédits que l'Assemblée a décidé d'ouvrir pour 2017 est l'équivalent, converti en dollars des États-Unis au taux de change révisé en vigueur à l'ouverture des crédits (0,960 franc suisse pour 1 dollar), de celui des ressources nécessaires au projet exprimé en francs suisses.

100. Une fois les crédits ouverts, des dépenses seraient engagées tout au long de l'année financière, ce qui engendrerait un risque de change supplémentaire. Pour atténuer ce risque et comme l'y autorisait la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué de recourir au mécanisme des achats anticipés, achetant des francs suisses au taux de 0,960 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis afin de couvrir les besoins de financement du projet pour 2017. Le Secrétariat entend continuer de recourir à ce mécanisme d'atténuation des risques pendant toute la durée du projet si l'Assemblée décide que les crédits et les contributions seront libellés en dollars des États-Unis.

Option 2 : Ouverture des crédits et mise en recouvrement des contributions en francs suisses

101. Pour minimiser l'exposition au risque de change qui résulterait du fait que les contributions et les dépenses liées au projet seraient libellées dans des monnaies différentes, les États Membres pourraient décider que les crédits ouverts et les contributions mises en recouvrement dans le cadre du plan seront libellés en francs

suisses. Cela permettrait de réduire au minimum le risque de change mentionné aux paragraphes 99 et 100. Toutefois, ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 103, les contributions recouvrées en francs suisses pourraient être sujettes à des taux d'intérêt négatifs si le solde des fonds disponibles dépassait un certain seuil.

102. Si cette option était retenue, l'Assemblée générale fixerait le montant des crédits et des contributions en francs suisses et les États Membres s'acquitteraient de leurs contributions en francs suisses sur un compte bancaire en francs suisses. Il convient toutefois de noter que les procédures et systèmes utilisés par l'Organisation pour recouvrer et comptabiliser les contributions et communiquer l'information financière y afférente ont été conçus pour fonctionner avec la monnaie visée à l'article 3.10 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le dollar des États-Unis, et ne permettent donc pas de gérer les contributions libellées dans d'autres monnaies. En conséquence, si les contributions étaient libellées en francs suisses, il faudrait se doter d'un mécanisme de recouvrement et de comptabilité adapté (par exemple, utiliser un tableur ou une base de données spéciaux).

F. Taux d'intérêt négatifs

103. Un compte bancaire en francs suisses exclusivement destiné au versement du montant des prêts destinés au plan stratégique patrimonial a été ouvert. Le risque d'exposition aux taux d'intérêt négatifs est géré et atténué grâce à la gestion des flux de trésorerie et à une certaine flexibilité accordée par la banque en ce qui concerne le seuil à partir duquel ces taux s'appliquent; il se peut toutefois que, selon les modalités d'ouverture des crédits et la monnaie dans laquelle ces crédits seront libellés, ces mesures ne suffisent pas à éviter entièrement les taux d'intérêt négatifs. En ce qui concerne le prêt de l'État suisse, les décaissements continueront d'être effectués en plusieurs fois chaque année en fonction du besoin en trésorerie du projet, ce qui permettra également d'atténuer le risque d'exposition aux taux d'intérêt négatifs.

G. Compte spécial pluriannuel

104. Dans ses deuxième et troisième rapports d'étape sur le plan stratégique patrimonial (A/70/394 et A/71/403), le Secrétaire général a proposé que soit créé aux fins du projet un compte spécial pluriannuel alimenté par des crédits et des contributions distincts de ceux inscrits au budget ordinaire, expliquant que cela permettrait de distinguer les coûts relatifs au plan stratégique patrimonial de ceux relevant du budget-programme du Secrétariat.

105. Selon ces rapports, la création d'un compte pluriannuel permettrait également de donner au maître d'ouvrage et aux gestionnaires du programme la latitude nécessaire pour gérer les ressources dans une perspective à long terme et en fonction du calendrier du projet plutôt que des échéances du budget-programme, ainsi que d'éviter la répétition de procédures et de tâches administratives qui se produirait si on restituait aux États Membres le montant des crédits non engagés à la fin d'un exercice biennal pour remettre ce montant à leur charge dans le projet de budget-programme pour l'exercice suivant. Le compte pluriannuel destiné aux travaux de construction en cours ouvert aux fins des dépenses du plan stratégique patrimonial pour 2014-2017, dont l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture dans les résolutions 70/248 A et 71/272 A, présente les mêmes avantages. Toutefois, même si ce compte restait ouvert jusqu'à la fin du projet, les crédits et contributions ne pourraient pas y être libellés en francs suisses; partant, si l'Assemblée décidait

de retenir le franc suisse comme monnaie de comptabilisation des crédits et des contributions, la création d'un compte spécial pluriannuel distinct du budget ordinaire s'imposerait.

106. On retiendra que pour éviter de garder le compte spécial pluriannuel ouvert trop longtemps, le remboursement des annuités des prêts serait effectué depuis ce compte jusqu'à la fin des travaux, en 2023, mais serait ensuite comptabilisé dans le budget-programme de la période concernée. Le compte spécial serait clôturé après la fermeture financière et administrative du projet, sous réserve que tous les États Membres aient versé l'intégralité de leurs contributions.

H. Risque de trésorerie

107. Dans son troisième rapport d'étape annuel (A/71/403), le Secrétaire général a proposé que, si l'Assemblée générale décidait de créer un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial, les dépenses engagées au titre du plan puissent également être couvertes par prélèvement sur le fonds de roulement établi dans le cadre du budget-programme en application de l'article 4.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière. L'Assemblée, par sa résolution 71/272, a souscrit aux conclusions du Comité consultatif qui s'est dit d'avis qu'à ce stade, tant que l'Assemblée ne s'était pas prononcée sur les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions, l'examen d'une mesure d'atténuation d'un éventuel risque de trésorerie n'était pas nécessaire.

108. Le Secrétaire général estime néanmoins que si les options a (ouverture des crédits et recouvrement des contributions en une seule fois au début du projet) et c (ouverture des crédits en une fois au début du projet et recouvrement des contributions soit en une seule fois, soit sur plusieurs années, selon les États Membres) amélioreraient la situation de trésorerie au début du projet et permettraient ainsi de faire face aux besoins de trésorerie éventuels, l'option b (ouverture des crédits et recouvrement des contributions échelonnés sur plusieurs années) présenterait certains risques de trésorerie. Pour atténuer ces risques, il est proposé que, si l'Assemblée générale décidait de créer un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial, les dépenses engagées au titre du plan puissent également être couvertes par prélèvement sur le fonds de roulement établi dans le cadre du budget-programme en application de l'article 4.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière. On retiendra que, si l'Assemblée décidait que les dépenses liées au plan doivent continuer d'être imputées sur un compte pluriannuel des travaux de construction en cours inscrit au budget-programme de l'Organisation, comme elle l'avait décidé dans ses résolutions 70/248 et 71/272 pour les dépenses engagées au titre du plan pour la période 2014-2017, alors ces dépenses pourraient de facto, conformément à l'article 4.2, être également imputées sur le fonds de roulement et le compte spécial.

I. Le point sur les autres mécanismes de financement possibles

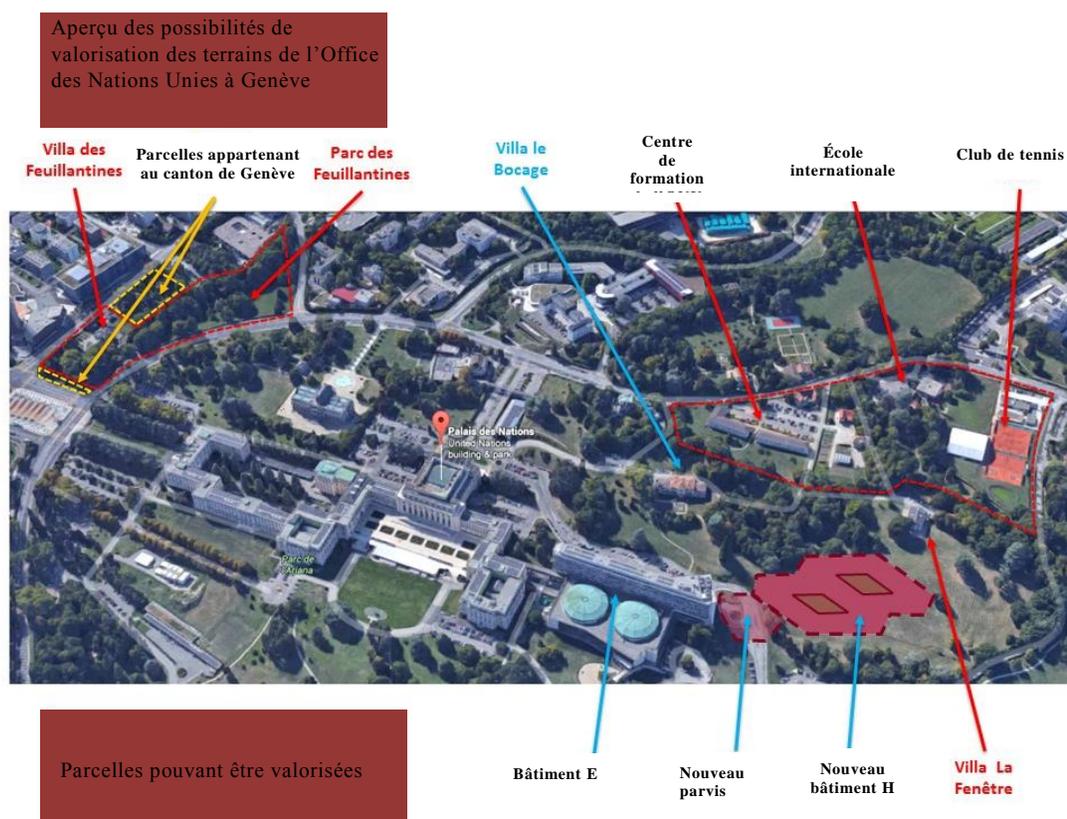
1. Valorisation du patrimoine foncier appartenant à l'Organisation des Nations Unies

109. En application de la résolution 70/248 A, le Secrétaire général a continué de chercher les moyens de valoriser le patrimoine foncier et immobilier de l'ONU à Genève, afin de réduire le montant global devant être mis en recouvrement auprès des États Membres dans le cadre du plan stratégique patrimonial.

110. Comme cela est décrit en détail dans le troisième rapport d'étape annuel (A/71/403), l'ONU possède et/ou occupe actuellement à Genève 12 parcelles de terrain, d'une superficie totale d'environ 531 667 mètres carrés, qui sont en majorité (en termes de superficie) utilisées par l'Organisation et/ou ne se prêtent pas à de nouvelles possibilités de valorisation. Le potentiel de valorisation se limite donc au total à environ 105 798 mètres carrés de terrain, soit à peu près 20 % du patrimoine foncier total de l'ONU à Genève. Les parcelles en question sont présentées à la figure 6.

Figure 6

Parcelles dont l'ONUG a la propriété ou l'usage et qui présentent un potentiel de valorisation



111. Le montant des loyers qui pourraient être obtenus varierait selon la durée et les termes des contrats de bail tels que négociés, qui pourraient par exemple prévoir la possibilité d'opter pour un versement annuel, calculé généralement en pourcentage de la valeur du terrain. Le règlement de tout ou partie des loyers pourrait aussi être fait à l'avance, ce qui donnerait la possibilité d'affecter directement les revenus ainsi dégagés au financement du plan stratégique patrimonial mais, au bout du compte, cela réduirait le montant total obtenu car il s'agirait d'un montant actualisé, calculé sur la base des prix actuels, et non d'un montant annuel payé chaque année pendant quatre-vingt-dix ans et ajusté annuellement pour tenir compte de l'inflation. On trouvera au tableau 5 un résumé des progrès accomplis en ce qui concerne les parcelles pouvant être valorisées.

Tableau 5
Breve description des parcelles présentant un potentiel de valorisation réaliste

<i>Parcelle n°</i>	<i>Superficie approximative en m²</i>	<i>Description de l'usage et du statut actuel</i>	<i>Termes actuels du contrat de location</i>	<i>Date d'échéance du bail en cours</i>	<i>Estimation du potentiel de valorisation du terrain</i>
434	17 698	Zone 1 – Club international de tennis (13 908 m ² – à l'origine un bail de dix ans à compter de la fin de 2005) – bail arrivé à échéance. Actuellement en suspens, bail de courte durée en négociation pour une échéance en 2020, date à laquelle le travail juridique et le zonage devraient être terminés. Un bail de longue durée, assorti de droits à bâtir, sera alors proposé pour permettre la valorisation du terrain à la valeur du marché.	15 000 CHF par an*	Bail arrivé à échéance à la fin de 2015. Prolongation du bail pour une année, jusqu'à la fin de 2017. Prolongation jusqu'à 2020 proposée.	Très fort potentiel, en conjonction avec une partie de la parcelle 435, zone 2, ci-dessous
		Zone 2 – École internationale de Genève (parcelle de 3 790 m ² louée depuis 1977 et utilisée comme terrain de football) – revenu inclus dans la parcelle 435 ci-dessous.	75 000 CHF par an*	Fin 2017, puis loyer porté à 100 000 CHF par an jusqu'à la fin de 2019.	Potentiel limité à modéré, selon l'issue des négociations
435	68 623 au total	Zone 1 – École internationale de Genève (parcelle de 7 782 m ² louée depuis 1969 et sur laquelle a été construite une école primaire). Négociation en cours pour un bail à long terme à la valeur du marché ou le déménagement de l'école.			
		Zone 2 – Parcelle de 7 315 m ² faisant partie d'une parcelle située dans la Zone de développement 4 (possibilité de construction immédiate).	Aucun	s.o	Peut être incluse dans la parcelle 434, zone 1, ci-dessus
		Zone 3 – Villa La Fenêtre – Parcelle de 45 585 m ² occupée par une villa historique et un parc. Le nouveau bâtiment H est partiellement situé sur la parcelle, ce qui signifie que seule la villa, avec un peu de terrain autour, pourrait être louée; toutefois, des travaux de rénovation seront nécessaires à moyen terme. La question de la distance de sécurité pourrait être résolue avec la reconstruction du périmètre de sécurité de l'ONUG. Une partie du terrain pourrait être ajoutée à la parcelle 434 pour accroître encore son potentiel de valorisation.	Location de courte durée de bureaux à une entité de l'ONU n'appartenant pas au Secrétariat (144 m ² – 65 174 dollars)*	Annuel	Potentiel modéré

<i>Parcelle n°</i>	<i>Superficie approximative en m²</i>	<i>Description de l'usage et du statut actuel</i>	<i>Termes actuels du contrat de location</i>	<i>Date d'échéance du bail en cours</i>	<i>Estimation du potentiel de valorisation du terrain</i>
2009	11 600	Centre de formation de l'ONU – Utilisé en permanence au quotidien par l'ONUG et d'autres organismes des Nations Unies. La parcelle pourrait être valorisée via le déplacement du centre et la mise en place d'un nouveau centre de formation (le centre existant arrive à la fin de sa durée de vie et ne relève pas du plan stratégique patrimonial).	Fait l'objet d'une étude de faisabilité distincte	s.o.	Potentiel modéré
2005	17 421	Parc des Feuillantines – Parc boisé désigné zone verte, jouxtant la parcelle 2079.	Négociations en cours avec la Fondation pour la Cité de la Musique de Genève en vue de l'utilisation du site comme salle de concert et école de musique	s.o.	Bail à long terme de quatre-vingt-dix ans assorti de droits à bâtir pour la somme forfaitaire de 25,6 millions de francs suisses
2079		Villa des Feuillantines – Villa du XIX ^e siècle avec jardin, qui accueille actuellement des employés du Service de sécurité et le Bureau de l'ombudsman régional. Le Cercle féminin des Nations Unies utilise également certaines pièces du dernier étage. Ces usagers seront réinstallés au Palais.			
2080		Parc des Feuillantines – Petit parc boisé désigné zone verte, jouxtant la parcelle 2005.			

* Inclus dans le revenu net de 1,2 million de dollars par an, inscrit au chapitre 2 des recettes pour l'exercice 2016-2017.

Progrès et financement des activités de valorisation

112. Dans le troisième rapport d'étape annuel du plan stratégique patrimonial (A/71/403), le Secrétaire général a proposé de créer une équipe de valorisation, composée d'un coordonnateur de projet (P-4) et d'un assistant administratif, qui serait appuyée par des sociétés de conseil spécialisées dans les domaines du conseil en immobilier, des études et de la planification architecturales et du conseil juridique. Dans sa résolution 71/272, section XVIII, paragraphe 24, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 45 du rapport du Conseil consultatif (A/71/622), dans lequel celui-ci a recommandé, contrairement à la demande du Secrétaire général, de ne pas créer d'équipe spécialisée de valorisation pour exécuter ces tâches et de recourir plutôt, à cette fin, aux services de consultants spécialisés financés au titre du chapitre 29 du budget-programme.

113. Depuis le dernier rapport, les progrès suivants ont été faits concernant les activités de valorisation et la transaction relative à la Villa des Feuillantines :

a) Une série d'études de valorisation concernant l'ensemble des terrains de l'Organisation des Nations Unies à Genève a été menée à bien;

b) Différentes estimations de la valeur du bien foncier ont été demandées à titre de précaution pour garantir une offre finale de la Fondation pour la Cité de la

Musique de Genève, après négociations, qui soit supérieure à la valeur actuelle du marché;

c) Un cabinet d'avocats local est en train d'établir en détail les termes du contrat de location en coopération avec le Bureau des affaires juridiques, pour qu'il soit conforme à la fois aux prescriptions juridiques de l'Organisation des Nations Unies et à la législation suisse pertinente; sont également en cours les alignements nécessaires avec l'accord de location de la Fondation pour la Cité de la Musique de Genève et du canton de Genève pour les parcelles adjacentes et les frais de notaires, etc.

114. À ce jour, la somme de 118 745 francs suisses a été décaissée pour ces travaux et inscrite au chapitre 29F (Administration (Genève)) du budget-programme. En ce qui concerne la poursuite des efforts de valorisation et de la suite du processus, il faut souligner une nouvelle fois que la planification et la mise en œuvre des stratégies de valorisation en cours, présentées plus haut, ne font pas partie de la mission principale ni des compétences de l'Organisation des Nations Unies et qu'aucune transaction immobilière du type de celles qui ont été décrites plus haut n'a jamais été réalisée au Secrétariat. La transaction des Feuillantines, en particulier, a été complexe et difficile et a eu des effets sur la progression du projet en raison de la participation de personnels clefs du plan patrimonial stratégique.

115. Conformément au paragraphe 45 du rapport du Comité consultatif (A/71/622), une procédure est en cours pour sélectionner la société de conseil requise pour la poursuite du travail de valorisation. La société sélectionnée devrait comprendre des spécialistes du conseil en immobilier et de l'estimation et de l'évaluation des biens fonciers et fournir les services nécessaires en matière de conception, de zonage, d'architecture et de planification. Tous les services juridiques nécessaires seraient fournis par le cabinet d'avocats qui propose déjà ses conseils sur les questions juridiques liées au plan stratégique patrimonial.

116. On estime que les services mentionnés au paragraphe 115 seront nécessaires pour mener les tâches de valorisation pendant environ deux à trois ans, à compter de l'achèvement de la procédure de passation de marché concernant la société de conseil. Le coût estimatif des services de conseil spécialisés nécessaires est présenté au tableau 6. Compte tenu des contraintes de ressources au titre du chapitre 29F, il est proposé que ces dépenses soient imputées sur le budget global maximum du projet.

Tableau 6

Prévisions de dépenses relatives aux services de conseil en matière de valorisation

(En francs suisses)

<i>Services de conseil nécessaires</i>	<i>Coût estimatif</i>
Agence de conseil en immobilier	195 000
Bureau d'études et de planification architecturale	90 000
Bureau de conseil juridique	200 000
Total	485 000

2. Dons

Politique relative aux dons

117. Au paragraphe 25 de la section X de sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a approuvé la politique de dons en ce qui concerne le plan stratégique patrimonial. Cette politique régit l'acceptation des contributions volontaires au plan stratégique patrimonial conformément aux règles et règlements de l'ONU. Elle vise toute contribution volontaire versée à l'ONUG qui contribue d'une manière ou d'une autre à la réalisation des objectifs globaux du projet, à compenser les coûts ou à améliorer les équipements du Palais des Nations ne relevant pas du cahier des charges du plan, par exemple la rénovation ou la construction de salles de conférence.

118. D'autres dons, même s'ils sont faits dans le contexte du plan stratégique patrimonial, pourraient concerner des éléments qui ne relèvent pas du cahier des charges du plan et ne compenseraient donc pas les coûts, par exemple des travaux dans les villas, la préservation de certains éléments de patrimoine, la création d'espaces de détente, la création d'espaces verts ou la mise en place d'installations de sécurité.

Autres contributions des États Membres

119. L'Allemagne a financé un poste d'administrateur auxiliaire au sein de l'équipe chargée de la gestion du plan stratégique patrimonial dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires, qui est administré de manière centralisée par le Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales. Le candidat sélectionné sur concours pour ce poste a rejoint l'équipe chargée du projet en septembre 2017 et apporte essentiellement un soutien aux fonctions d'administration financière et de gestion de programme.

Dons révisés ayant trait aux objectifs du projet de plan stratégique patrimonial

120. L'Office des Nations Unies à Genève continue de chercher activement des donateurs pour financer les travaux de construction et de rénovation du Palais des Nations. À ce jour, un certain nombre de dons ont été faits dans le cadre du plan stratégique patrimonial; leur statut est résumé au tableau 7.

Tableau 7

Statut des dons ayant trait aux objectifs du projet de plan stratégique patrimonial

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Réduction de la contribution des États Membres</i>	<i>Lieu</i>	<i>Statut</i>
Chine	3 000 000 \$	1 900 000 CHF	Salle C6 – ancienne salle de cinéma du Conseil des droits de l'homme	Don en espèces en vue de la création d'une salle de conférence polyvalente. En cours de conception dans le cadre des travaux de rénovation
Monaco	20 000 EUR	22 000 CHF	Toit du Palais – panneaux photovoltaïques	Don en espèces en vue de la réalisation des objectifs en matière d'efficacité et de durabilité énergétiques
République de Moldova	10 000 EUR	0 CHF	Bornes de recharge pour voitures électriques solaires	Don en espèces en vue de la réalisation des objectifs du projet en matière de durabilité. Ces éléments ne figuraient pas dans le budget du plan stratégique patrimonial, alors que leur installation contribue à faire classer le bâtiment H dans la catégorie « or » de la certification LEED.

Autres dons possibles à l'Office des Nations Unies à Genève

121. Depuis la publication du troisième rapport d'étape annuel, le Sénégal a exprimé l'intention de faire un don important en espèces, décision qui est actuellement soumise à la ratification du parlement, et la Turquie a dit envisager sérieusement de faire un don en lien avec les transports durables dans l'enceinte du Palais des Nations et la possibilité d'aménager un nouveau salon ou bar des délégués dans le bâtiment E, seul le dernier élément pouvant donner lieu à une réduction de la contribution des États Membres. Ces propositions seront évaluées lorsqu'un accord aura été trouvé sur les modalités détaillées et que des engagements fermes auront été pris concernant ces dons.

3. Autres mécanismes de financement possibles

Utilisation potentielle des revenus locatifs

122. Les recettes tirées de la location de locaux sont actuellement inscrites au chapitre 2 des recettes du budget-programme à la rubrique des recettes diverses et restituées aux États Membres. Comme indiqué dans le précédent rapport d'étape (voir A/71/403, par. 133), les recettes tirées chaque année de la location de locaux à des organismes des Nations Unies et à des entités commerciales connexes s'élèvent à environ 1,2 million de dollars.

123. L'installation de 700 employés du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Palais des Nations, une fois le projet du plan stratégique patrimonial achevé et conformément à la planification initiale, devrait procurer des revenus locatifs supplémentaires. Comme environ 47 % des postes du HCDH sont financés par des sources extrabudgétaires, il serait possible de percevoir des loyers pour l'espace alloué à ces quelque 329 employés financés par des fonds extrabudgétaires à partir de 2024, lorsqu'ils occuperont le nouveau bâtiment H une fois la rénovation du Palais des Nations achevée. Ces deux flux de revenus sont présentés au tableau 8.

Tableau 8

Revenus locatifs actuels de l'Office des Nations Unies à Genève et projections relatives aux loyers versés chaque année par le HCDH conformément au plan stratégique patrimonial

(En millions de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et au-delà
Revenus locatifs actuels de l'Office des Nations Unies à Genève	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Personnel extrabudgétaire du HCDH en espace de travail intelligent – nouveau bâtiment H	–	–	–	–	–	–	–	2,2
Total	1,2	3,4						

124. La mise en œuvre de l'environnement de travail intelligent à l'Office des Nations Unies à Genève pourrait aussi générer de nouveaux revenus locatifs tirés de l'installation d'autres entités financées par des ressources extrabudgétaires; ainsi, jusqu'à 400 employés de l'UNICEF pourraient s'installer dans le nouveau bâtiment H à compter de 2020, sous réserve des accords conclus à cet égard. En outre, si du personnel supplémentaire issu d'entités financées par des sources extrabudgétaires,

comme l'UNICEF, pouvait être hébergé à la suite de la mise en place de l'environnement de travail intelligent, cela générerait encore de nouveaux revenus locatifs.

125. Les revenus locatifs estimatifs qui pourraient en théorie être générés par la mise en place d'un environnement de travail intelligent, compte tenu des pratiques actuelles de l'Organisation en matière de loyers, figurent au tableau 9. On notera que les tableaux 8 et 9 sont indicatifs et ne visent qu'à donner une bonne vue d'ensemble des revenus estimatifs qui pourraient, en théorie, être tirés de ces sources pendant la durée de vie du projet de plan stratégique patrimonial et au-delà. Plusieurs hypothèses, concernant tant le nombre d'employés d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies financés par des ressources extrabudgétaires qui s'installeraient au Palais que les modalités d'occupation des locaux et le montant des loyers, ont été faites aux fins de ce calcul et doivent encore être confirmées en pratique. Tout changement dans ces hypothèses entraînerait une modification des montants. Il importe également de souligner que l'Organisation est en train de revoir les méthodes de calcul et de perception des revenus locatifs, qui pourraient être modifiées à moyen terme, ce qui aurait des conséquences pour ces estimations.

Tableau 9

Revenus locatifs qui pourraient être générés par la mise en place d'un environnement de travail intelligent, par an

(En millions de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	2023	2024 et au-delà
Revenus locatifs potentiels tirés de sources extrabudgétaires	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
Total	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7

126. Il est proposé que les revenus locatifs annuels actuels de l'Office des Nations Unies à Genève et les revenus locatifs estimatifs qui seront tirés de l'installation du HCDH au Palais dans le cadre du plan stratégique patrimonial, tels que présentés dans le tableau 8, ainsi que les revenus locatifs potentiels tirés de la mise en place d'un environnement de travail intelligent, présentés au tableau 9, soient utilisés aux fins du remboursement du prêt de l'État suisse, et compensent l'ouverture des crédits et la mise en recouvrement des contributions y relatives des États Membres pendant la période de remboursement du prêt de l'État suisse.

V. Considérations diverses

A. Considérations de sécurité

127. L'Office des Nations Unies à Genève, en liaison étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité, s'emploie activement à mettre au point un plan-cadre de sécurité pour l'ensemble du site. Le processus d'appel d'offres pour la phase d'étude du plan-cadre s'est terminé en juillet 2017, et les évaluations et recommandations devaient être reçues en janvier 2018. Tous les travaux jugés nécessaires au vu de ces évaluations et recommandations seront coordonnés par rapport au projet du plan stratégique patrimonial afin d'assurer l'alignement le plus étroit possible. Conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, formulée au paragraphe 50 de son rapport (A/71/622), tout changement dans le cahier des charges et toute demande de crédit,

selon les cas, seront présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

B. Œuvres d'art, chefs d'œuvre et autres cadeaux

128. Une inventaire complet des œuvres d'art et des cadeaux a été dressé en totale coordination avec la Bibliothèque de l'Organisation. Cet inventaire contient une analyse exhaustive, y compris des informations concernant la protection et la conservation des pièces les plus précieuses et des recommandations concernant les modalités les plus adaptées pour l'exposition future des pièces, une fois le plan stratégique patrimonial mené à bien. Un chapitre détaillé sur les spécifications relatives aux œuvres d'art et au patrimoine sera également inclus dans les documents techniques des contrats portant sur les travaux de rénovation.

VI. Étapes suivantes

129. Il est envisagé de mener les activités de conception et de construction principales suivantes dans les deux prochaines années :

- a) Début de la construction du nouveau bâtiment permanent H en octobre 2017;
- b) Achèvement de l'étude détaillée, de l'étude technique et du dossier d'appel d'offres concernant les travaux de rénovation des bâtiments historiques des années 1930 du Palais en 2018;
- c) Lancement et poursuite des activités devant aboutir à la désignation de l'entreprise qui sera chargée de la rénovation des bâtiments historiques des années 1930 en 2018.

VII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

130. L'Assemblée générale est invitée :

- a) **À prendre note du présent rapport et des progrès accomplis depuis le troisième rapport annuel du Secrétaire général (A/71/403 et Corr.1);**
- b) **À prendre note de la décision du Secrétaire général de mettre pleinement en œuvre les arrangements de travail intelligent dans le nouveau bâtiment H;**
- c) **À prier le Secrétaire général de rendre compte des résultats de l'étude de faisabilité et des travaux détaillés de conception en découlant en vue de la mise en place d'un environnement de travail intelligent dans les bâtiments historiques du Palais des Nations, y compris en présentant une proposition de financement, au plus tard dans le prochain rapport d'étape;**
- d) **À autoriser l'imputation au projet du coût des services de conseil en matière de valorisation pour 2018, dans les limites du montant maximal global de dépenses approuvé pour le projet;**
- e) **À approuver la création d'un nouveau poste de fonctionnaire hors classe chargé des achats (P-5), basé au Bureau des services centraux d'appui du Siège, avec effet le 1^{er} janvier 2018, pour une période initiale d'une année, qui serait financé au moyen des ressources existantes du projet;**

f) À statuer sur les modalités et la monnaie à utiliser pour l'ouverture des crédits et la mise en recouvrement des contributions pour le plan stratégique patrimonial;

g) À approuver la création d'un compte spécial pluriannuel pour le projet;

h) Si l'Assemblée générale retient les modalités pluriannuelles d'ouverture de crédits et de mise en recouvrement, à autoriser le financement du plan stratégique patrimonial par le fonds de roulement établi dans le cadre du budget-programme en application de l'article 4.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière et le compte spécial, selon les modalités d'ouverture de crédit et de mise en recouvrement qu'elle aura arrêtées au titre du point f) ci-dessus;

i) À autoriser l'utilisation des revenus locatifs actuels et futurs de l'Office des Nations Unies à Genève pour compenser les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres aux fins du remboursement du prêt.

Annexe I

Dispositifs de financement

Tableau A1

Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits/mise en recouvrement des contributions en une seule fois au début du projet et prêts, en francs suisses

(En millions de francs suisses)

	Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)										Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024- 2068)			Coût total pour les États Membres	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024-52	2053-68		Total
Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	349,8	–	–	–	–	–	434,6				434,6
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	13,6	64,2	47,3	– ^a	–	–	–	125,1				
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	14,7	80,0	63,6	85,3	31,3	274,9				
Autres dons ^b	–	–	–	–	–	1,9	–	–	–	–	1,9				
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	12,7	11,7	3,9	1,7	–	–	–	–	–	30,0				
Solde reporté à l'exercice suivant ^c	(12,7)	(11,7)	(3,9)	(1,7)	–	–	–	–	–	–	(30,0)				
Total Besoins de financement	3,0	26,6	40,8	26,3	415,7	63,9	80,0	63,6	85,3	31,3	836,5				
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour le remboursement des prêts															
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	–	–	–	2,5	2,5	2,5	2,5	10,0	72,5	42,5	115,1	125,1
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,2	9,2	265,8	–	265,8	274,9

	Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)										Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024- 2068)			Coût total pour les États Membres	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024-52	2053-68		Total
Revenus locatifs (affectés au plan stratégique patrimonial) ^d	-	-	-	-	-	-	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(4,6)	(33,4)	(18,4)	(51,8)	(56,4)
Sous-Total Contributions mises en recouvrement pour le remboursement des prêts	-	-	-	-	-	-	1,3	1,3	1,3	10,5	14,6	304,9	24,1	329,0	343,6
Total Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	349,8	-	1,3	1,3	1,3	10,5	449,2	304,9	24,1	329,0	778,2

^a Selon les prévisions actuelles, le montant résiduel au titre du prêt de l'État suisse (nouveau bâtiment) pour 2020 s'élève à 28 096 francs suisses, soit un montant trop faible pour figurer dans le présent tableau où les montants sont arrondis en millions de francs suisses.

^b Montant correspondant à des contributions financières de la République populaire de Chine et de Monaco.

^c Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2017 reposent sur l'hypothèse que le montant alloué aux imprévus en 2017 serait utilisé en 2017. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

^d Ces montants annuels renvoient aux revenus locatifs décrits au paragraphe 129, dès lors que les États Membres décideraient d'affecter ce revenu au remboursement (partiel) des montants perçus au titre du prêt de l'État suisse, au moment où ces remboursements sont dus, à partir de 2020.

Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits/mise en recouvrement des contributions en une seule fois au début du projet et prêts, en dollars des États-Unis^a

(En millions de dollars des États-Unis)

	Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)											Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)			Coût total pour les États Membres
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024-52	2053-68	Total	
Contributions des États Membres	17,1	26,8	33,5	10,9	364,3	–	–	–	–	–	452,7				452,7
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	14,1	66,9	49,3	– ^b	–	–	–	130,3				
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	15,3	83,3	66,3	88,9	32,6	286,4				
Autres dons ^c	–	–	–	–	–	2,0	–	–	–	–	2,0				
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	13,9	12,2	4,0	1,8	–	–	–	–	–	31,9				
Solde reporté à l'exercice suivant ^d	(13,9)	(12,2)	(4,0)	(1,8)	–	–	–	–	–	–	(31,9)				
Total Besoins de financement	3,3	28,4	41,7	27,3	433,0	66,5	83,3	66,3	88,9	32,6	871,3				
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour le remboursement des prêts															
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	–	–	–	2,6	2,6	2,6	2,6	10,4	75,6	44,3	119,9	130,3
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,5	9,5	276,8	–	276,8	286,4
Revenus locatifs (affectés au plan stratégique patrimonial) ^e	–	–	–	–	–	–	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(4,8)	(34,8)	(19,2)	(54,0)	(58,8)

	<i>Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)</i>											<i>Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)</i>			Coût total pour les États Membres
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	Total	<i>2024-52</i>	<i>2053-68</i>	Total	
Sous-Total Contributions mises en recouvrement pour le remboursement des prêts	-	-	-	-	-	-	1,4	1,4	1,4	11,0	15,2	317,6	25,1	342,7	357,9
Total Contributions des États Membres	17,1	26,8	33,5	10,9	364,3	-	1,4	1,4	1,4	11,0	467,8	317,6	25,1	342,7	810,5

^a Les montants de 2014 et 2015 ont été convertis (francs suisses en dollars des États-Unis) aux taux de change applicables aux montants définitifs des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (barème 4, A/70/557), c'est-à-dire à 0,912 pour 2014 et à 0,956 pour 2015. Les montants de 2016 et des années suivantes ont été convertis (francs suisses en dollars des États-Unis) aux taux de change applicables aux montants révisés des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, c'est-à-dire à 0,989 pour 2016 et à 0,960 pour 2017 et les années suivantes.

^b Selon les prévisions actuelles, le montant résiduel au titre du prêt de l'État suisse (nouveau bâtiment) pour 2020 s'élève à 29 267 dollars des États-Unis, soit un montant trop faible pour figurer dans le présent tableau où les montants sont arrondis en millions de dollars des États-Unis.

^c Montant correspondant à des contributions financières de la République populaire de Chine et de Monaco.

^d Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2017 reposent sur l'hypothèse que le montant alloué aux imprévus en 2017 serait utilisé en 2017. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

^e Ces montants annuels renvoient aux revenus locatifs décrits au paragraphe 129, dès lors que les États Membres décideraient d'affecter ce revenu au remboursement (partiel) des montants perçus au titre du prêt de l'État suisse, au moment où ces remboursements sont dus, à partir de 2020.

Tableau A2a

Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits/mise en recouvrement des contributions et prêts, sur la base des prévisions de dépenses annuelles, en francs suisses

(En millions de francs suisses)

	<i>Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)</i>											<i>Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)</i>			Coût total pour les États Membres
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	Total	<i>2024-52</i>	<i>2053-68</i>	Total	
Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	24,6	60,1	80,0	63,6	85,3	36,2	434,6				434,6
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	13,6	64,2	47,3	– ^a	–	–	–	125,1				
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	14,7	80,0	63,6	85,3	31,3	274,9				
Autres dons ^b	–	–	–	–	–	1,9	–	–	–	–	1,9				
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	12,7	11,7	3,9	1,7	–	–	–	–	–	30,0				
Solde reporté à l'exercice suivant ^c	(12,7)	(11,7)	(3,9)	(1,7)	–	–	–	–	–	–	(30,0)				
Total Besoins de financement	3,0	26,6	40,8	26,3	90,5	123,9	160,0	127,3	170,7	67,5	836,5				
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour le remboursement des prêts															
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	–	–	–	2,5	2,5	2,5	2,5	10,0	72,5	42,5	115,1	125,1
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,2	9,2	265,8	–	265,8	274,9
Revenus locatifs (affectés au plan stratégique patrimonial) ^d	–	–	–	–	–	–	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(4,6)	(33,4)	(18,4)	(51,8)	(56,4)

	<i>Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)</i>											<i>Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)</i>			Coût total pour les États Membres
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	Total	<i>2024-52</i>	<i>2053-68</i>	Total	
Sous-Total Contributions mises en recouvrement pour le remboursement des prêts	-	-	-	-	-	-	1,3	1,3	1,3	10,5	14,6	304,9	24,1	329,0	343,6
Total Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	24,6	60,1	81,3	65,0	86,7	46,7	449,2	304,9	24,1	329,0	778,2

^a Selon les prévisions actuelles, le montant résiduel au titre du prêt de l'État suisse (nouveau bâtiment) pour 2020 s'élève à 28 096 francs suisses, soit un montant trop faible pour figurer dans le présent tableau où les montants sont arrondis en millions de francs suisses.

^b Montant correspondant à des contributions financières de la République populaire de Chine et de Monaco.

^c Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2017 reposent sur l'hypothèse que le montant alloué aux imprévus en 2017 serait utilisé en 2017. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

^d Ces montants annuels renvoient aux revenus locatifs décrits au paragraphe 129, dès lors que les États Membres décideraient d'affecter ce revenu au remboursement (partiel) des montants perçus au titre du prêt de l'État suisse, au moment où ces remboursements sont dus, à partir de 2020.

Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits/mise en recouvrement des contributions et prêts, sur la base des prévisions de dépenses annuelles, en dollars des États-Unis^a

(En millions de dollars des États-Unis)

	Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)											Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)			Coût total pour les États Membres
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024-52	2053-68	Total	
Contributions des États Membres	17,1	26,8	33,5	10,9	25,6	62,6	83,3	66,3	88,9	37,7	452,7				452,7
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	14,1	66,9	49,3	– ^b	–	–	–	130,3				
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	15,3	83,3	66,3	88,9	32,6	286,4				
Autres dons ^c	–	–	–	–	–	2,0	–	–	–	–	2,0				
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	13,9	12,2	4,0	1,8	–	–	–	–	–	31,9				
Solde reporté à l'exercice suivant ^d	(13,9)	(12,2)	(4,0)	(1,8)	–	–	–	–	–	–	(31,9)				
Total Besoins de financement	3,3	28,4	41,7	27,3	94,2	129,1	166,6	132,6	177,8	70,3	871,3				
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour le remboursement des prêts															
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	–	–	–	2,6	2,6	2,6	2,6	10,4	75,6	44,3	119,9	130,3
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,5	9,5	276,8	–	276,8	286,4
Revenus locatifs (affectés au plan stratégique patrimonial) ^e	–	–	–	–	–	–	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(4,8)	(34,8)	(19,2)	(54,0)	(58,8)

	<i>Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)</i>											<i>Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)</i>			Coût total pour les États Membres
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	Total	<i>2024-52</i>	<i>2053-68</i>	<i>Total</i>	
Sous-Total Contributions mises en recouvrement pour le remboursement des prêts	-	-	-	-	-	-	1,4	1,4	1,4	11,0	15,2	317,6	25,1	342,7	357,9
Total Contributions des États Membres	17,1	26,8	33,5	10,9	25,6	62,6	84,7	67,7	90,3	48,6	467,8	317,6	25,1	342,7	810,5

^a Les montants de 2014 et 2015 ont été convertis (francs suisses en dollars des États-Unis) aux taux de change applicables aux montants définitifs des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (barème 4, A/70/557), c'est-à-dire à 0,912 pour 2014 et à 0,956 pour 2015. Les montants de 2016 et des années suivantes ont été convertis (francs suisses en dollars des États-Unis) aux taux de change applicables aux montants révisés des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, c'est-à-dire à 0,989 pour 2016 et à 0,960 pour 2017 et les années suivantes.

^b Selon les prévisions actuelles, le montant résiduel au titre du prêt de l'État suisse (nouveau bâtiment) pour 2020 s'élève à 29 267 dollars des États-Unis, soit un montant trop faible pour figurer dans le présent tableau où les montants sont arrondis en millions de dollars des États-Unis.

^c Montant correspondant à des contributions financières de la République populaire de Chine et de Monaco.

^d Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2017 reposent sur l'hypothèse que le montant alloué aux imprévus en 2017 serait utilisé en 2017. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

^e Ces montants annuels renvoient aux revenus locatifs décrits au paragraphe 129, dès lors que les États Membres décideraient d'affecter ce revenu au remboursement (partiel) des montants perçus au titre du prêt de l'État suisse, au moment où ces remboursements sont dus, à partir de 2020.

Tableau A2b

Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits/mise en recouvrement des contributions et prêts, sur la base de la moyenne annuelle des prévisions de dépenses, en francs suisses

(En millions de francs suisses)

	Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)											Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)			Coût total pour les États Membres
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024-52	2053-68	Total	
Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	58,3	58,3	58,3	58,3	58,3	58,3	434,6				434,6
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	13,6	64,2	47,3	– ^a	–	–	–	125,1				
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	84,3	69,0	112,4	9,2	274,9				
Autres dons ^b	–	–	–	–	–	1,9	–	–	–	–	1,9				
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	12,7	11,7	3,9	1,7	–	–	–	–	–	30,0				
Solde reporté à l'exercice suivant ^c	(12,7)	(11,7)	(3,9)	(1,7)	–	–	–	–	–	–	(30,0)				
Total Besoins de financement	3,0	26,6	40,8	26,3	124,2	107,5	142,7	127,3	170,7	67,5	836,5				
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour le remboursement des prêts															
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	–	–	–	2,5	2,5	2,5	2,5	10,0	72,5	42,5	115,1	125,1
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,2	9,2	265,8	–	265,8	274,9
Revenus locatifs (affectés au plan stratégique patrimonial) ^d	–	–	–	–	–	–	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(4,6)	(33,4)	(18,4)	(51,8)	(56,4)

	<i>Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)</i>											<i>Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)</i>			Coût total pour les États Membres
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024-52	2053-68	Total	
Sous-Total Contributions mises en recouvrement pour le remboursement des prêts	–	–	–	–	–	–	1,3	1,3	1,3	10,5	14,6	304,9	24,1	329,0	343,6
Total Contributions des États Membres	15,6	25,6	33,1	10,5	58,3	58,3	59,6	59,6	59,6	68,8	449,2	304,9	24,1	329,0	778,2

^a Selon les prévisions actuelles, le montant résiduel au titre du prêt de l'État suisse (nouveau bâtiment) pour 2020 s'élève à 28 096 francs suisses, soit un montant trop faible pour figurer dans le présent tableau où les montants sont arrondis en millions de francs suisses.

^b Montant correspondant à des contributions financières de la République populaire de Chine et de Monaco.

^c Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2017 reposent sur l'hypothèse que le montant alloué aux imprévus en 2017 serait utilisé en 2017. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

^d Ces montants annuels renvoient aux revenus locatifs décrits au paragraphe 129, dès lors que les États Membres décideraient d'affecter ce revenu au remboursement (partiel) des montants perçus au titre du prêt de l'État suisse, au moment où ces remboursements sont dus, à partir de 2020.

Présentation générale des options de financement : ouverture de crédits/mise en recouvrement des contributions et prêts, sur la base de la moyenne annuelle des prévisions de dépenses, en dollars des États-Unis^a

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)</i>											<i>Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)</i>			Coût total pour les États Membres
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	Total	<i>2024-52</i>	<i>2053-68</i>	Total	
Contributions des États Membres	17,1	26,8	33,5	10,9	60,7	60,7	60,7	60,7	60,7	60,7	452,7				452,7
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	14,1	66,9	49,3	– ^b	–	–	–	130,3				
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	87,9	71,9	117,1	9,6	286,4				
Autres dons ^c	–	–	–	–	–	2,0	–	–	–	–	2,0				
Solde reporté de l'exercice antérieur	–	13,9	12,2	4,0	1,8	–	–	–	–	–	31,9				
Solde reporté à l'exercice suivant ^d	(13,9)	(12,2)	(4,0)	(1,8)	–	–	–	–	–	–	(31,9)				
Total Besoins de financement	3,3	28,4	41,7	27,3	129,4	112,0	148,6	132,6	177,8	70,3	871,3				
Contributions des États Membres pour le remboursement des prêts															
Prêt de l'État suisse à taux zéro – nouveau bâtiment	–	–	–	–	–	–	2,6	2,6	2,6	2,6	10,4	75,6	44,3	119,9	130,3
Prêt de l'État suisse à taux zéro – rénovation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,5	9,5	276,8	–	276,8	286,4
Revenus locatifs (affectés au plan stratégique patrimonial) ^e	–	–	–	–	–	–	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(1,2)	(4,8)	(34,8)	(19,2)	(54,0)	(58,8)

	<i>Période couverte par le plan stratégique patrimonial (2014-2023)</i>											<i>Montant annuel des crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU au titre du remboursement des prêts (2024-2068)</i>			Coût total pour les États Membres
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2024-52	2053-68	Total	
Sous-Total Contributions mises en recouvrement pour le remboursement des prêts	–	–	–	–	–	–	1,4	1,4	1,4	11,0	15,2	317,6	25,1	342,7	357,9
Total Contributions mises en recouvrement des États Membres	17,1	26,8	33,5	10,9	60,7	60,7	62,1	62,1	62,1	71,7	467,8	317,6	25,1	342,7	810,5

^a Les montants de 2014 et 2015 ont été convertis (francs suisses en dollars des États-Unis) aux taux de change applicables aux montants définitifs des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (barème 4, A/70/557), c'est-à-dire à 0,912 pour 2014 et à 0,956 pour 2015. Les montants de 2016 et des années suivantes ont été convertis (francs suisses en dollars des États-Unis) aux taux de change applicables aux montants révisés des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, c'est-à-dire à 0,989 pour 2016 et à 0,960 pour 2017 et les années suivantes.

^b Selon les prévisions actuelles, le montant résiduel au titre du prêt de l'État suisse (nouveau bâtiment) pour 2020 s'élève à 29 267 dollars des États-Unis, soit un montant trop faible pour figurer dans le présent tableau où les montants sont arrondis en millions de dollars des États-Unis.

^c Montant correspondant à des contributions financières de la République populaire de Chine et de Monaco.

^d Les prévisions concernant le solde de l'exercice 2017 reposent sur l'hypothèse que le montant alloué aux imprévus en 2017 serait utilisé en 2017. Pour les exercices antérieurs, le solde reporté à l'exercice suivant correspond à la différence entre le montant des dépenses effectives et le montant total des fonds reçus à laquelle s'ajoute le solde reporté à l'exercice suivant de l'année antérieure.

^e Ces montants annuels renvoient aux revenus locatifs décrits au paragraphe 129, dès lors que les États Membres décideraient d'affecter ce revenu au remboursement (partiel) des montants perçus au titre du prêt de l'État suisse, au moment où ces remboursements sont dus, à partir de 2020.

Annexe II

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes

A. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial^a

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'administration</i>
Surveiller l'exécution des diverses activités afin de réduire les retards au minimum et s'employer activement à prendre les mesures correctives qui s'imposent pour respecter les délais prévus sans sacrifier la qualité et l'étendue des résultats attendus.	Recommandation appliquée
Accélérer les activités telles que l'élaboration de manuels de projet, y compris la procédure de gestion des changements, s'assurer que les normes de sécurité sont prises en compte dès le stade de la conception et maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes afin de permettre une transition sans heurt.	Recommandation appliquée
Élaborer des plans précis d'atténuation des risques pour chaque domaine de risque répertorié afin que rien, pendant la mise en œuvre du projet, ne vienne remettre en cause le budget ou le calendrier prévus.	Recommandation appliquée
Affiner et actualiser les prévisions budgétaires préliminaires sur la base des délais standards et d'une analyse en bonne et due forme des tarifs en se référant aux ouvrages de fixation des prix normalisés et aux directives relatives aux secteurs concernés établies par les organes de normalisation reconnus sur le plan international, affinées par localisation si nécessaire.	Recommandation devenue caduque – classée
Mettre en place une politique précisant en détail les modalités selon lesquelles l'inclusion et l'exclusion des projets financés par des dons ou des contributions volontaires sont prises en compte dans le budget et dans les prévisions de dépenses du plan stratégique patrimonial, en particulier lorsque le projet entre dans la phase de construction, et engager la réflexion sur les modalités de financement des dépenses d'entretien après l'achèvement du projet.	Recommandation devenue caduque – classée
Préciser les mandats du Conseil consultatif et du Comité directeur afin d'en clarifier les attributions et compétences respectives.	Recommandation appliquée
Consulter le personnel et les clients pour veiller à ce que le projet progresse sans heurt et perturbe le moins possible la fourniture des services essentiels.	Recommandation appliquée
Veiller au respect des dispositions du Règlement financier et règles de gestion financière et du Manuel des achats de l'ONU afin de protéger les intérêts de l'Organisation, et réduire au minimum les dérogations. Lorsqu'une dérogation s'avère nécessaire, il convient de fournir une justification claire et transparente et d'obtenir l'autorisation des autorités compétentes.	Recommandation appliquée

^a A/70/569.

B. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial^a

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'administration</i>
Apporter à la structure de gouvernance les modifications nécessaires pour éviter tout risque de conflit d'intérêts. En particulier, le rôle du Directeur de l'administration comme utilisateur principal doit être dissocié des fonctions de directeur du projet et de celles de chargé du projet de plan stratégique patrimonial.	En cours d'application
Le propriétaire du projet dissocie la gestion intégrée des risques de la gestion indépendante des risques, et révisé et précise les liens entre ces deux fonctions de gestion des risques dans le manuel des programmes du plan stratégique patrimonial.	En cours d'application
Le propriétaire du projet s'emploie à instaurer un cadre garantissant la continuité des effectifs associés au plan stratégique patrimonial.	En cours d'application
a) L'équipe du plan stratégique patrimonial parachève les parties du manuel du programme qui concernent la phase de construction; b) le propriétaire du projet approuve le manuel du programme et le fait entrer en vigueur.	En cours d'application
Pour toute sollicitation future relative au plan stratégique patrimonial, l'Office des Nations Unies à Genève examine si la méthode et les critères de l'évaluation tiennent suffisamment compte des incidences de l'acceptation ou non-acceptation de clauses importantes du projet de contrat.	Recommandation appliquée
Avec l'appui d'avocats locaux, examiner s'il est nécessaire et possible d'apporter des modifications ou précisions au régime de garantie tel qu'il figure dans le contrat (y compris les conditions et le cahier des charges). Le cas échéant, envisager de mettre au point un régime clair et complet de garanties.	Recommandation appliquée
Pour toute élaboration future du contrat, le Comité recommande à l'Office des Nations Unies à Genève de veiller à ce que les clauses contractuelles générales et le cahier des charges soient mieux harmonisés.	En cours d'application
Prendre, pendant la passation des marchés relatifs au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, des mesures efficaces pour éviter tout retard supplémentaire susceptible de repousser le début des travaux de construction au-delà de la date prévue. Il convient néanmoins de veiller à ce que ces mesures soient prises dans un souci de précision et dans le cadre d'une supervision rigoureuse, faute de quoi de nouveaux retards pourraient survenir.	Recommandation appliquée

^a A/72/5 (Vol. I).